RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 16086

ADVINI SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

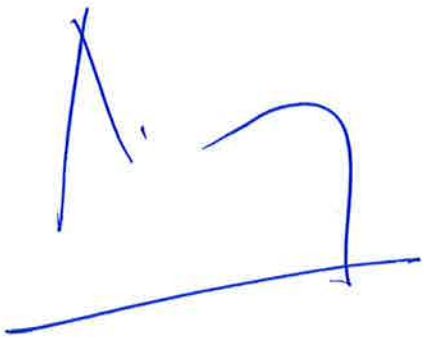
Au capital de 31.534.680 euros

34725 ST FELIX DE LODEZ

896 520 038 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes par le Président du Directoire



ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2019

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif 3
Bilan - Passif 4
Compte de résultat 5

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations 21
5-2 Amortissements 22
5-3 Provisions et dépréciations 23
5-4 Créances et dettes 24
5-5 Eléments du fonds commercial 25
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes 26
5-7 Produits à recevoir 27
5-8 Charges à payer 28
5-9 Charges et produits constatés d'avance 29
5-10 Composition du capital social 30
5-11 Variation des capitaux propres 31
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG 32
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires 33
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun 34
5-15 Charges et produits exceptionnels 35
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices 36

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail 38
6-2 Engagements financiers donnés et reçus 39
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles 40
6-4 Instruments financiers 41
6-5 Situation fiscale différée et latente 42
6-6 Effectif moyen 43
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société 44
6-8 Filiales et participations 45
6-8 bis Filiales 46
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 47

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 549 029	5 293 324	14 255 705	15 355 876
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	284 611		284 611	286 583
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	112 699	5 586 968	5 588 556
Constructions	13 764 806	10 241 438	3 523 367	3 725 549
Installations techniques, matériel, outillage	16 122 968	12 225 345	3 897 622	3 552 892
Autres immobilisations corporelles	7 277 519	5 985 953	1 291 566	1 450 688
Immobilisations en cours	292 943		292 943	206 638
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	59 600 846	955 031	58 645 815	54 518 872
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	7 231 657		7 231 657	4 475 373
Autres immobilisations financières	1 932 058		1 932 058	80 072
ACTIF IMMOBILISE	**131 810 802**	**34 813 791**	**96 997 011**	**89 295 797**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 270 574		12 270 574	10 696 006
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 047 794		11 047 794	6 617 191
Marchandises	3 164 868	1	3 164 867	3 170 438
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 787 340	2 383 023	18 404 317	52 633 599
Autres créances	114 897 060	265 836	114 631 224	106 372 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 706 324		1 706 324	1 667 302
(dont actions propres : 1 525 989)				
Disponibilités	6 116 572		6 116 572	315 406
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	756 534		756 534	380 543
ACTIF CIRCULANT	**170 747 066**	**2 648 860**	**168 098 206**	**181 853 120**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	3 185 888		3 185 888	3 803 303
TOTAL GENERAL	**305 743 755**	**37 462 651**	**268 281 104**	**274 952 220**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 31 534 680)	31 534 680	30 827 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 645 314
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	826 608	769 590
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	10 283 173	10 947 173
Report à nouveau	1 253 712	1 440 766
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 533 581	1 140 356
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	461 564	436 952
CAPITAUX PROPRES	**64 631 564**	**64 207 303**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 101 207	4 551 548
Provisions pour charges	4 071 088	4 113 255
PROVISIONS	**8 172 295**	**8 664 803**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 421 430	136 243 036
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 070 326	3 924 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	44 809 225
Dettes fiscales et sociales	10 606 799	10 992 857
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	387
Autres dettes	4 902 423	5 941 676
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**195 264 121**	**201 911 718**
Ecarts de conversion passif	213 125	168 396
TOTAL GENERAL	**268 281 104**	**274 952 220**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	3 273 459	1 407 343	4 680 803	5 365 661
Production vendue de biens	122 368 635	103 000 208	225 368 843	217 440 384
Production vendue de services	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 959
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**135 380 330**	**104 871 417**	**240 251 747**	**232 411 004**
Production stockée			4 324 543	1 602 907
Production immobilisée			51 000	51 986
Subventions d'exploitation			384 976	673 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 030 169	2 510 919
Autres produits			254 378	173 921
PRODUITS D'EXPLOITATION			**247 296 813**	**237 423 737**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			120 042 927	120 290 020
Variation de stock (marchandises)			229 794	-553 722
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			71 841 712	60 147 304
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 707 506	-875 490
Autres achats et charges externes			32 564 783	34 469 229
Impôts, taxes et versements assimilés			3 181 035	2 875 264
Salaires et traitements			13 005 020	12 331 777
Charges sociales			6 129 711	4 403 896
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 034 922	3 014 811
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			964 332	416 639
Dotations aux provisions			201 000	315 000
Autres charges			947 747	1 306 583
CHARGES D'EXPLOITATION			**250 435 478**	**238 141 312**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-3 138 665**	**-717 575**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			15 103	18 096
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			320	15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			131 869	65 212
Autres intérêts et produits assimilés			3 864 655	3 360 063
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			818 068	2 819 489
Différences positives de change			77 643	729 603
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				317 538
PRODUITS FINANCIERS			**4 892 553**	**7 291 920**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			91 263	4 069 620
Intérêts et charges assimilées			1 174 767	1 048 712
Différences négatives de change			441 293	659 135
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**1 707 322**	**5 777 467**
RESULTAT FINANCIER			**3 185 231**	**1 514 453**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**61 669**	**814 974**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 089	28 531
Produits exceptionnels sur opérations en capital	74 223	37 900
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	92 773	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**168 085**	**66 670**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	204 119	667 681
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 126	122 899
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	74 612	373 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**378 857**	**1 164 225**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-210 772**	**-1 097 555**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	187 376	242 015
Impôts sur les bénéfices	-1 870 060	-1 664 952
TOTAL DES PRODUITS	**252 372 554**	**244 800 423**
TOTAL DES CHARGES	**250 838 974**	**243 660 067**
BENEFICE OU PERTE	**1 533 581**	**1 140 356**

Annexes

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 268 281 104 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 240 251 747 €, et dégageant un résultat de 1 533 581 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS PRODEGUSTATION qui passe de 65% à 90%.

En date du 2 janvier 2019, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant de 664 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les autres réserves.

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019. Au 31 décembre 2019, 34.5M € de créances ont été cédées.

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Covid 19 :

Cette crise conjoncturelle exceptionnelle a demandé et demande une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de coûts fixes
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin,
Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre
Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance.

Le groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités (mise en place de prêts garantis par l'Etat, report des échéances des emprunts, report des échéances des dettes fiscales et sociales,...) et n'anticipe pas de risque quant à la continuité d'exploitation.

Les incertitudes de cette crise sanitaire font qu'il est à ce stade difficule d'évaluer son incidence sur les états financiers 2020.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 549 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2019, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.
La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

CORRECTION D'ERREUR 2018

La société ADVINI a procédé en 2019 à une destruction de stocks de matières sèches n'ayant pas diminué depuis plusieurs années et qui, après analyse, ont été jugés définitivement non réutilisables. Ces matières sèches auraient dû être identifiées, remontées et détruites sur 2018.
L'impact de cette correction d'erreur est de 1074 k€. Les comptes impactés par cette correction sont les comptes de stock de matières premières, approvisionnements et de variation de stock (matières premières et approvisionnements).

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/19 est de 86 553 pour une valeur 1 706 323 €. Le cours moyen de ces actions est de 19€70.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	79 670	1 525 989
Contrat liquidité	6 883	180 335

Soit 86 553 actions pour 1 706 323 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2019, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 184 719 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.80 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 477 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 295 K€ en 2018.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2019, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33% avec 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal.

- Il ne reste qu'un emprunt assorti de ratios basés sur les comptes annuels de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2018, les fonds propres/dettes à moyen et long terme, l'endettement net/situation nette. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs. Les ratios ne sont pas respectés, toutefois, seuls 76 k€ restent dus sur l'année 2020, en part courante.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.129 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.394 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2019. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.
Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).
Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.
Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2018, le capital était composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 645 milliers d'euros. L'assemblée générale du 13 juin 2019 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.33 € par action, soit 1 299 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1.578 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.34 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2019. Le 28 août 2019, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2019 en actions, 5 441 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.34 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 528 euros et une prime d'émission de 92 932 euros.

- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera propose de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des consequences de la pandémie COVID 19.
- Au 31 décembre 2019, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et un membre du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements

- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation

- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité

- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 663 768		473 815
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 311 624		208 061
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 928 865		1 194 102
Installations générales, agenc., aménag.	4 870 701		153 539
Matériel de transport	26 159		1 920
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 156 643		129 336
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	206 638		211 896
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**41 445 417**		**1 898 854**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	55 448 903		4 201 943
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 555 446		12 841 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**60 025 356**		**17 043 656**
TOTAL GENERAL	**121 134 541**		**19 416 325**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	196 029	74 223	19 867 331	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 519 685	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			16 122 968	
Installations générales, agencements divers		7 189	5 017 051	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		53 590	2 232 389	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	125 590		292 943	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**125 590**	**60 779**	**43 157 902**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		50 000	59 600 846	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		8 233 444	9 163 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**8 283 444**	**68 785 568**	
TOTAL GENERAL	**321 619**	**8 418 446**	**131 810 802**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 987 618	1 331 989	26 283	5 293 324
Terrains	111 111	1 588		112 699
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 486 606	224 716		5 711 321
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 327 660	185 527		4 513 188
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 375 973	849 372		12 225 345
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 945 982	230 160	7 189	4 168 953
Matériel de transport	15 902	2 633		18 534
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 640 932	208 938	51 404	1 798 467
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 921 095**	**1 702 934**	**58 593**	**28 565 436**
TOTAL GENERAL	**30 908 713**	**3 034 922**	**84 876**	**33 858 760**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 612**						**24 612**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 612**						**24 612**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5-3 Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	436 952	24 612		461 564
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**436 952**	**24 612**		**461 564**
Provisions pour litiges	700 200	151 000	47 536	803 664
Provisions pour garanties données aux clients	30 000	100 000	12 000	118 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 821 348	16 263	658 068	3 179 543
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 167		42 167	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**8 664 803**	**267 263**	**759 771**	**8 172 295**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	930 031	75 000	50 000	955 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	197 347	64 708	262 054	1
Dépréciations comptes clients	1 818 061	899 624	334 662	2 383 023
Autres dépréciations	375 836		110 000	265 836
DEPRECIATIONS	**3 321 276**	**1 039 332**	**756 717**	**3 603 891**
TOTAL GENERAL	**12 423 031**	**1 331 206**	**1 516 488**	**12 237 750**
Dotations et reprises d'exploitation		1 165 332	650 884	
Dotations et reprises financières		91 263	818 068	
Dotations et reprises exceptionnelles		74 612	47 536	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 231 657	6 037 542	1 194 115
Autres immobilisations financières	1 932 058	1 932 058	
Clients douteux ou litigieux	2 182 659	2 182 659	
Autres créances clients	18 604 681	18 604 681	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	28 817	28 817	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 001	31 001	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 682 645	1 682 645	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 879 727	1 879 727	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 198 412	2 198 412	
Groupe et associés	106 581 203	106 581 203	
Débiteurs divers	2 495 255	2 495 255	
Charges constatées d'avance	756 534	756 534	
TOTAL GENERAL	**145 604 649**	**144 410 534**	**1 194 115**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 074 237		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	462 961		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	91 060 693	91 060 693		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	31 360 737	8 104 500	21 260 211	1 996 026
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	54 201 332		
Personnel et comptes rattachés	2 497 474	2 497 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 832 840	2 832 840		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 006 770	1 006 770		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 269 715	4 269 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	61 810		
Groupe et associés	3 070 326	3 070 326		
Autres dettes	4 902 423	4 902 423		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**195 264 121**	**172 007 884**	**21 260 211**	**1 996 026**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 110 423			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 731 881			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5-5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	3 185 888		3 179 543	213 125
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**3 185 888**		**3 179 543**	**213 125**

Libellé	31/12/2019
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	341 062
CLT FAE	420 000
CLT FAE CENTRAL	3 790
ETAT SUBV.À REC	2 132 532
ETAT PRODU	65 880
DIV. PRODTS À R	177 828
PAR ASSUR CREDIT	15 450
TOTAL AUTRES CREANCES	**3 156 542**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 156 542

Libellé	31/12/2019
INT.COUR./EMPRUNTS	14 322
FOURN.FNP VRAC	2 240 746
FOURN.FNP MS	427 649
FOURN.FNP PF	2 212 373
FOURN.FNP STT	10 682
FOURN.FNP	4 686 649
FOURN. FAR CENT	2 006
FOURN.FNP CIA VRAC	371 325
FOURN.FNP CIA MS	13 039
FOURN.FNP CIA PF	85 900
FOURN.FNP TVTE	368 072
PROV. CP À PAYER	1 125 683
PROV. AUTRES CA	1 196 010
PROV. PART SALARIES	141 619
CH.SOC.CP À PAYER	499 418
CH.SOC.À PAYER	532 808
TVA FAE	70 000
ETAT CHARG	698 382
DIV. CH. A PAYER	90 521
PART. PUB EXPORT	2 092 135
PART. PUB GD	862 776
PART. PUB TRAD	290 493
PART. PUB LOCAL	74 363
COMMISSIONS AGENTS	779 585
BUD MKT EX 2018	17 281
INT.COUR.A PAYER	66 939
TOTAL	**18 970 777**
TOTAL	18 970 777

5-9 Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	756 534
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	756 534

5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835	88 441		8

5-11 Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	64 207 303
Distributions sur résultats antérieurs	1 299 010
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 908 293

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		707 528
Variations des primes liées au capital		92 932
Variations des réserves	664 000	
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 612
Autres variations		28 619
Résultat de l'exercice		1 533 581
SOLDE		**1 723 272**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	64 631 565

5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	1 253 712
Résultat de l'exercice	1 533 581
TOTAL	**2 787 293**

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	76 679
Report à nouveau	2 710 614
TOTAL	**2 787 293**

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
VENTES VINS BOUTEILLES	123 719 259	103 041 647	226 760 906	218 343 986	3,85 %
VENTES VINS VRAC	1 923 822	1 364 917	3 288 739	4 462 058	-26,30 %
PRESTATIONS	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 960	6,22 %
TOTAL	**135 381 317**	**104 870 430**	**240 251 747**	**232 411 004**	**3,37 %**

5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	35 366	15 103
TOTAL	**35 366**	**15 103**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	1 879	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	202 240	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB INCORPORELLES CEDEES	47 940	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES CEDEES	2 186	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	50 000	687
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB FINANCIERES CEDEES	50 000	675
TOTAL	**378 856**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 089	772
PRODUITS CESSION ELEMENTS INCORPORELS	74 223	775
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLES	47 536	787
TRANSFERT CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 237	797
TOTAL	**168 085**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	61 668	-1 799 803	1 861 471
Résultat exceptionnel à court terme	-210 771	-70 257	-140 514
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-187 376		-187 376
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-336 479**	**-1 870 060**	**1 533 581**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			65 747		65 747
Exercice en cours			3 611		3 611
TOTAL			**69 358**		**69 358**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			3 611		3 611

6-2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	15 796 610		15 796 610			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	797 980					797 980
LETTRE INTENTION	7 264 209		7 264 209			
TOTAL	**23 858 799**		**23 060 819**			**797 980**

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	25 774 321					25 774 321
TOTAL	**25 774 321**					**25 774 321**

6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**8 917 791**
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	8 917 791
TOTAL	**8 917 791**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/19**	**Valeur de marché 31/12/18**	**écart de juste valeur**
Swap de taux / emprunteur taux fixe	55 000	-71	-106	35
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)				
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**55 000**	**-71**	**-106**	**35**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/19**	**Valeur de marché 31/12/18**	**écart de juste valeur**
Vente à terme	3 043	-6	33	-39
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**3 043**	**-6**	**33**	**-39**

6-5 Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	153 855
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**153 855**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	541 700
Participation des salariés	62 459
Autres	79 189
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**683 348**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-529 493**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6-6 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	92	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	59	
EMPLOYES ET OUVRIERS	135	
TOTAL	**287**	

6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

6-8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 742 830	100, 	770 172 770 172	 	3 406 559 181 564
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 198 429	99,95 	303 373 303 373	 	4 013 825 164 794
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 016 417	100, 	458 101 458 101	2 003 023 	487 660 325 162
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 056 683	99,99 	784 897 784 897	485 840 	529 745 216 788
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 287 438	99,97 	543 536 543 536	1 249 854 	859 906 34 832
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (255 295)	100, 	10 000 10 000	263 096 	41 189 (69 645)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 336 443	100, 	271 224 271 224	1 212 484 	541 669 27 948
SAS MATPRO Saint Felix RCS 829 190 776	100 000 (139 993)	75, 	75 000 	107 467 	292 288 (117 011)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (59 697)	100, 	30 000 30 000	192 426 	256 146 (103 410)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 57 843	100, 	1 000 1 000	144 943 	102 923 16 865
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 208 880	90, 	2 956 006 2 956 006	 	957 967 196 769
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	69 (944)	50, 	37 37	 	482 232 217
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 541 667	13,68 	1 865 083 1 865 083	372 848 	190 199 666 774
AUTRES PARTICIPATIONS					

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 403 608	100, 	150 000 150 000	1 793 688 	20 674 748 293 462
ADVINI USA San Francisco USA	5 078 783 1 838 172	100, 	2 727 110 1 852 110	 	3 050 945 99 653
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 55 366	50, 	10 000 10 000	51 299 	220 615 35 366
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 882 431	100, 	1 427 605 1 427 605	9 815 410 	31 868 398 762 835
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 3 573 852	100, 	7 000 000 7 000 000	5 693 669 	3 215 743 (732 599)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 918 990	100, 	3 804 271 3 804 271	133 564 	7 073 653 62 354
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 (30 631)	100, 	3 400 000 3 400 000	28 383 634 	28 154 542 (1 723 868)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 719 967	66,67 	3 883 600 3 883 600	1 170 000 	10 417 482 209 742
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 877 158	100, 	18 186 036 18 186 036	10 599 791 	12 781 436 286 415
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 097 137	100, 	2 499 810 2 499 810	 	11 423 609 1 317 029
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 550 431)	100, 	 	608 444 	255 871 22 714
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 666 551 3 700 839	100, 	485 252 485 252	19 430 127 	277 985 3 628
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	618 260 (122 783)	100, 	394 320 394 320	 	4 739 564 062
ADVINI UK Londres GB	94 029 596 999	100, 	122 553 122 553	 	740 430 342 437
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (776 087)	100, 	40 000 40 000	857 555 	378 807 (237 226)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (244 905)	99, 	19 800 19 800	1 275 848 	619 163 11 821
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (245 220)	99, 	19 800 19 800	940 445 	272 526 (86 059)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 845 291	50,5 	397 944 397 944	240 544 	87 154 20 056
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 982 066	62,5 	3 097 001 3 097 001	542 135 	4 007 098 (229 118)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 143 (303 340)	100, 	1 043 1 043	578 567 	154 985 12 204
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 104 705	52, 	882 683 882 683	1 949 537 	269 689 18 617
ADVINI AB SUEDE	4 786 373 233	100, 	5 333 5 333	 	397 427 92 819
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 30 730	99, 	9 900 9 900	64 611 	42 242 (12 788)

6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 533 581
Impôt sur les bénéfices			-1 870 060
RESULTAT AVANT IMPOT			**-336 479**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 611**		**24 611**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-311 868**

ADVINI SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 31.534.680 euros

34725 ST FELIX DE LODEZ

896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Certifié conforme

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 24 mars 2020.

1 – Organisation de la gouvernance

➢ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	1936	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Président du Conseil de Surveillance		Cf Rapport de gestion	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Mme Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
M. Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Mme Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	1955	AGM du 03/06/2015	Clôture 2020	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2019 :

Il n'y a eu aucun changement au sein du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2019.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les trois membres indépendants sont Vincent Rieu, Pierre Guénant et Jean-Marc Loubier.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Commissions (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2018

- l'exament des comptes semestriels 2019

- l'approbation des budgets 2020

- divers sujets relatifs à l'évolution de la gouvernance et à des projets d'acquisition

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2019, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 81%**.

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

Antoine LECCIA , Président

Philippe JEANJEAN

Raymond PLANTADE a quitté le Directoire en date du 30 juin 2019.

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2019, le Directoire s'est réuni à six reprises, pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2019
- les plans d'attribution d'actions gratuites au Président du Directoire et au management et la constation d'attribution définitive des actions gratuites au profit du Président du Directoire et du management
- la création des actions dans le cadre de l'option de paiement du dividende en actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance

Des comités sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Un Comité stratégie, développement et investissements

Il est composé de :

Bernard Jeanjean (Président)

Brigitte Jeanjean

Frédéric Jeanjean

Vincent Rieu

Marie-Elisabeth Plantade

Pierre Guénant

Jean-Marc Loubier

Philippe Jeanjean

Olivier Guize / Cédric Fontaine (Censeurs)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2019. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Un Comité d'audit

Ce comité est composée de :

Pierre Guénant (Président)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier Groupe, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit a été créé dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe

- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe

- de suivre le contrôle légal des comptes

Le Comité d'audit s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2019, pour l'arrêté des comptes annuels 2018, pour l'arrêté des comptes semestriels 2019 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

Le Groupe reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité est composé de :

Vincent Rieu (Président)
Pierre Guénant
Brigitte Jeanjean
Béatrice Bezal (DRH)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2019. Il a pour missions :
- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Un Comité de Direction

Instauré en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction est constitué de 17 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni onze fois au cours de l'exercice 2019 avec un taux de participation moyen de 93 %.

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,…).

- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)

- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,

- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence en 2019. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat social évoluera en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir le 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Attribution d'actions gratuites :

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints,

revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ces actions ont été définitivement attribuées le 2 janvier 2019. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016. L'attribution définitive de ces actions de performance 2016 s'est traduite par l'attribution définitive de 4 926 actions au management en avril 2019.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre de l'exercice 2019, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 188 et 189 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2019 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 83% du total et la part variable 17%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REUMERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN *(en K€)*	2015	2016	2017	2018	2019
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	38 303	38 123	39 595	39 654	41 069
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 125	28 337	28 774	29 115	29 994
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	413 169	436 912	474 567	462 234	467 234
Ratio (3) / (1)	**10,8**	**11,5**	**12,0**	**11,7**	**11,4**
Ratio (3) / (2)	**14,7**	**15,4**	**16,5**	**15,9**	**15,6**
Evolution					
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux		-0,5%	3,9%	0,1%	**3,6%**
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux		0,8%	1,5%	1,2%	**3,0%**
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE		5,7%	8,6%	-2,6%	**1,1%**
Réultat net consolidé *(en K€)*	5 010	10 080	4 260	3 673	4 040
Evolution annuelle		101%	-58%	-14%	10%

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

Rémunérations du Conseil de Surveillance

	2018		2019	
Bernard JEANJEAN **Président du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	42 660	42 660
avantages en nature				
TOTAL	**42 660**	**42 660**	**42 660**	**42 660**

() Après déduction du prélèvement à la source de 21%, soit 54.000 € bruts avant prélèvement.*

	2018		2019	
Brigitte JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	158 961	158 961	171 591	171 591
rémunération variable	24 673	24 673	32 436	32 436
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	9 088	9 088	9 088	9 088
TOTAL	**192 722**	**192 722**	**213 123**	**213 123**

	2018		2019	
Frédéric JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	26 173	26 173	33 911	33 911
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 868	8 868	9 504	9 504
TOTAL	**193 109**	**193 109**	**201 483**	**201 483**

Les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération de leur mandat au cours des exercices 2018 et 2019.

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2018	Exercice 2019
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	467 234	452 234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	0	2 307 400
TOTAL	**467 234**	**2 759 634**
Philippe JEANJEAN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	164 320	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	
TOTAL	**164 320**	**0**
Raymond PLANTADE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	152 036	153 731
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**152 036**	**153 731**

() Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.*

(1) 30.000 actions de performance ont été définitivement acquises en août 2016, conformément au Directoire du 12/08/2014. Par ailleurs, 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2018		2019	
ANTOINE LECCIA **Président du Directoire**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
rémunération variable	85 000	85 000	70 000	70 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	22 234	22 234	22 234	22 234
TOTAL	**467 234**	**467 234**	**452 234**	**452 234**

	2018		2019	
Philippe JEANJEAN **Membre du Directoire**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	106 167	106 167		
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle	53 389	53 389		
jetons de présence				
avantages en nature	4 752	4 752		
TOTAL	**164 320**	**164 320**		

	2018		2019	
Raymond PLANTADE **Membre du Directoire**	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	118 179	118 179	118 179	118 179
rémunération variable	29 045	29 045	30 740	30 740
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	4 812	4 812	4 812	4 812
TOTAL	**152 036**	**152 036**	**153 731**	**153 731**

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :
- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance
- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2019 figurent ci-après.

1- **DIRECTOIRE**

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de M. Leccia une assurance chômage privée.

Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 m€ :
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5m€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 m€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire pour la période 2019-2021.

Monsieur Philippe Jeanjean et Monsieur Raymond Plantade – membres du directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins 3 réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique ne sera pas appliquée à l'exercice 2020.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € sera allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR BERNARD JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président et membre du Conseil de surveillance
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Administrateur
SCI L'ENCLOS II	Gérant
SCI LENNE	Gérant
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS	Directeur Général
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co--gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration
PGA HOLDING Sarl	Co-gérant
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies

MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCEA VALOUSSIERE	Gérante
SCEA LE FENOUILLET	Gérante
SCA MAS DE PIVE	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
HKL Holding	Chief Executive Officer
First Heritage Brands Limited	Director
First Heritage Brands Advisory SAS	President and CEO
First Heritage Brands B.V.	Director
First Heritage Brands Cooperatief U.A.	Director
Scea de Coumiac	Gerant
GFA des Bourgues Rouges	Gerant
Financiere de Romans	Director
RC Holdings	Director
AdVini	Member of Supervisory Board

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board

KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
SAS MATPRO	Président
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
MONSIEUR RAYMOND PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	Président
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	Gérant
SIO	Membre du Directoire
SCI LES TOURNESOLS	Gérant
SCI CAP IMMO	Gérant
Monsieur Philippe JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SIO	Membre du Directoire
SA B.P.F.	Président du Conseil
SCA MONIER	Gérant

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 394 202 €.

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 196 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016. Les actions ont été créées le 2 janvier 2019.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
20ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (08/2020)	4.000 K€	0
21 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (08/2020)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20ème résolution)	0
22 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
23ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (12/2019)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20ème résolution)	0
24 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 10% du capital	0
25ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (08/2020)	130.000 euros	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Dans le cadre du dividende payé en partie en actions, 5 441 actions nouvelles ont été créées le 31 juillet 2019.

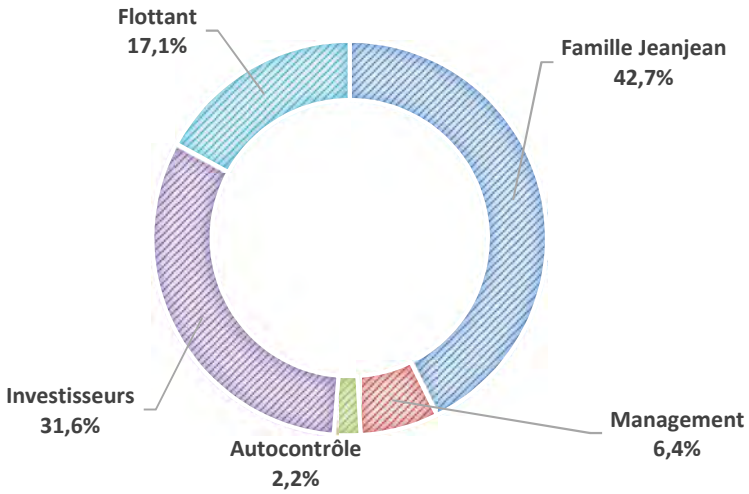
Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini au 31/12/2019

Répartition de l'actionnariat au 31/12/2019



Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
TOTAL	**3 941 835**	**100,0%**	**6 600 383**	**100%**
Groupe familial JEANJEAN	1 683 668	42,7%	3 355 530	50,8%
Management	252 212	6,4%	385 025	5,8%
Autocontrôle	86 607	2,2%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 055 276	16,0%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	8,0%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	225 837	3,4%
Agro Invest	179 842	4,6%	311 842	4,7%
Flottant	672 743	17,1%	739 131	11,2%

Au cours de l'exercice 2019, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 4 715 actions au cours moyen de 27,05 € et cédé 4 772 actions au cours moyen de 27,76€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2019 un total de 5 591 actions au cours moyen de 27,34€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2019 est de 86 607 dont 6 883 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,706 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,4% du capital détenus par le management au 31/12/2019.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2019 est de 9 milliers d'euros (hors contribution patronale).

Prise de participation (> 5% du capital)

Montée au capital de Stellenbosch Vineyards, Afrique du Sud (de 57% à 65%)

Montée au capital de Prodégustation (de 65% à 90%)

Prise de participation de 45% dans L&M Holding (holding des châteaux Liversan et Mirefleurs)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2019 était de 26,20 €, contre 27,80 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année a été de 31 €, le plus bas de 25 €

Les volumes échangés ont été de 42 828 titres sur l'exercice en 243 séances, soit une moyenne de 176 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2018	1.299.010,02 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 22 mars 2020

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2019 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31 534 680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt
Le six juillet
A onze heures

Préambule :

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Directoire et le Conseil de surveillance de la Société a décidé que cette Assemblée Générale Mixte se tiendra exceptionnellement à « huis clos » sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Cette décision intervient conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19.

Dans ce contexte et conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée, les actionnaires ont la possibilité d'exprimer leur vote, sans y être physiquement présents, en amont de l'Assemblée Générale par correspondance, en remplissant un formulaire de vote par correspondance, ou en donnant un mandat de vote par procuration au Président de l'Assemblée Générale ou à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce. Il ne pourra être adressé aucune carte d'admission aux actionnaires ou à leurs mandataires qui en feraient la demande.

L'Assemblée Générale Mixte de la société ADVINI s'est tenue à huis clos le 6 juillet 2020 sur convocation faite par le Directoire.

Seuls les membres du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire ont pu assister physiquement. La réunion a fait l'objet d'une retransmission en direct.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 29 mai 2020.

Les actionnaires ont été appelés à voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent RIEU, en sa qualité de membre le plus ancien du Conseil de Surveillance.

Madame Brigitte JEANJEAN et Monsieur Frédéric JEANJEAN sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Michel CHOFFEL est désigné comme secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent.

Le Cabinet KPMG AUDIT SUD-EST représenté par Monsieur Stéphane ORLANDO, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent et excusé.

Madame Christine REQUENA et Madame Karine CANETTI, membres du comité d'entreprise, sont absentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.148.443 actions, auxquelles sont attachées 5.793.078 droits de vote, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président a mis à disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du comité d'entreprise ;
- La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion établi par le directoire ;
- Le rapport de gestion du groupe ;
- Le rapport spécial du directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Le rapport spécial du directoire sur les attributions gratuites d'actions ;
- Le rapport spécial du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat
- Approbation des charges non déductibles
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions
- Examen et approbation du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux
- Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et du montant de la rémunération dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur

- Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et du montant de la rémunération dus ou attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur
- Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat
- Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2020
- Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ; lecture du rapport spécial du Directoire
- Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire
- Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat de Madame Brigitte JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent RIEU en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Nomination de Monsieur Christophe NAVARRE en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Nomination de AGRO INVEST, représentée par Monsieur Olivier GUIZE, en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Nomination de Madame Rachel DELACOUR en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Non renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard JEANJEAN
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOUBIER de sa qualité de membre du Conseil de surveillance
- Prise d'acte de la démission d'AGRO INVEST en tant que censeur et nomination de Monsieur Jean-Marc LOUBIER en qualité de censeur
- Nomination de Madame Amélie FAURE en qualité de censeur
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

F.à VR BJJ

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs
- Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature
- Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés
- Limitation de l'âge pour la présidence et la vice-présidence du Conseil de surveillance
- Mise à jour de l'article 17 des statuts
- Mise à jour de l'article 28 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes).

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 1.584.632 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

VR BJJ F.d

Décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la façon suivante :

Origine	
Report à nouveau créditeur	1.253.712,18 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.533.580,57 €
Affectation	
A la réserve légale	76.679,03 €
le compte « réserve légale » s'élève donc à	903.287,22 €
Au compte « report à nouveau »	2.710.613,72 €
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	2.710.613,72 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus**	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2018	1.299.010,22 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR 1.584.632 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des charges non déductibles)

L'assemblée générale,

Approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 178 348 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 59 449 €.

Cette résolution est adoptée par 4.168.977 voix POUR 39.469 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

CINQUIEME RESOLUTION
(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce,

FJ VR BJJ

Approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

SIXIEME RESOLUTION

(Examen et approbation du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Approuve ce rapport tel qu'il lui est été présenté.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 1.584.632 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Constate que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale ;

Approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle lui a été présentée.

Cette résolution est adoptée par 4.168.499 voix POUR, 478 voix CONTRE et 1.624.101 ABSTENTION

HUITIEME RESOLUTION

(Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Directoire,

Approuve dans son ensemble les éléments composant la rémunération totale, les avantages de toutes natures ainsi que le montant de la rémunération dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.168.499 voix POUR, 1.585.110 voix CONTRE et 39.469 ABSTENTION

NEUVIEME RESOLUTION

(Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur)

355 VR F.D

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Conseil de surveillance,

Approuve dans son ensemble les éléments composants la rémunération totale, les avantages de toutes natures et le montant des rémunérations dus ou attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 5.753.487 voix POUR, 122 voix CONTRE et 39.469 ABSTENTION

DIXIEME RESOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 4.168.499 voix POUR, 478 voix CONTRE et 1.624.101 ABSTENTION

ONZIEME RESOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 5.753.487 voix POUR, 122 voix CONTRE et 39.469 ABSTENTION

DOUZIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2020)

L'assemblée générale, sous réserve de l'approbation des neuvième et onzième résolutions,

Fixe le montant brut de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 54 000 euros et fixe le montant brut maximum pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 à 180.000 euros.

Cette résolution est adoptée par 4.208.324 voix POUR, 1.584.754 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TREIZIEME RESOLUTION

(État des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ; lecture du rapport spécial du Directoire)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 197-1 du Code de commerce, l'assemble générale, lecture faite du rapport spécial du Directoire,

Prend acte des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et des dirigeants ne détenant pas plus de 10 % du capital social au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 5.792.600 voix POUR, 478 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUATORZIEME RESOLUTION

(État sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'assemble générale,

Prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 5.753.609 voix POUR, 39.469 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUINZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire,

Autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de

BJJ VR FJ

groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
-

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital.

Les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

L'assemblée générale,

Donne tous pouvoirs au Directoire et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire.
Le directoire informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation.
Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019, est donnée pour une durée de douze mois à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 5.753.609 voix POUR, 39.469 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

SEIZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Madame Brigitte JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Brigitte JEANJEAN est arrivé à son terme,

Décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 4.192.437 voix POUR, 16.009 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Frédéric JEANJEAN est arrivé à son terme,

VR BJJ F.J

Décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 4.208.324 voix POUR, 122 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent RIEU en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Vincent RIEU est arrivé à son terme,

Décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 4.208.324 voix POUR, 1.584.754 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Christophe NAVARRE en qualité de membre du Conseil de surveillance)

Décide de nommer Monsieur Christophe NAVARRE en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGTIEME RESOLUTION

(Nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA *en qualité de membre du Conseil de surveillance)*

Décide de nommer Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Nomination de Madame Rachel DELACOUR en qualité de membre du Conseil de surveillance)

Décide de nommer Madame Rachel DELACOUR en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination de AGRO INVEST, représentée par Monsieur Olivier GUIZE, en qualité de membre du Conseil de surveillance)

Décide de nommer AGRO INVEST, représentée par Monsieur Olivier GUIZE, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Constat de l'expiration du mandat de Monsieur Bernard JEANJEAN qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard JEANJEAN est arrivé à son terme,

Décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOUBIER de sa qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale,

Prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOUBIER de sa qualité de membre du Conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission d'AGRO INVEST de sa qualité de censeur et remplacement par Monsieur Jean-Marc LOUBIER)

L'assemblée générale,

Prend acte de la démission de AGRO INVEST représentée par Monsieur Olivier GUIZE, de ses fonctions de censeur et;

Décide de nommer Monsieur Jean-Marc LOUBIER en qualité de censeur, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par 4.208.324 voix POUR, 122 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

WR FJ BJJ

VINGT-SIXIEME RESOLUTION
(Nomination de Madame Amélie FAURE en qualité de censeur)

L'assemblée générale,

Décide de nommer Madame Aurélie FAURE en qualité de censeur, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par 4.208.446 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.584.632 ABSTENTION

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.793.078 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-HUITIEME RESOLUTION
(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et suivants du Code de commerce et des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Décide** que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 6.000.000 d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en

cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, l'assemblée générale **décide** que :

(i) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution;

(ii) le Directoire pourra, conformément à l'article L.225-133 du Code de commerce, attribuer les titres de capital non souscrits à titre irréductible aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins
de l'émission décidée

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions recueillies n'atteint pas au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;

4. **Décide** que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

(i) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

(ii) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes
et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(iii) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 20ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

BJJ FJ

Cette résolution est adoptée par 4.168.855 voix POUR, 1.624.855 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et suivants et L.228-92 :

1. Délègue au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre publique soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– De valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 28ème résolution ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation et délègue au Directoire, en application de l'article 225-135 du Code de commerce, la faculté d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée dans le cadre de la présente délégation, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire et pourra éventuellement être complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrites ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celle des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

4. **Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la
contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à
émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les
dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Décide** que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 21ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.166.645 voix POUR, 1.626.433 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. Délègue au directoire sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission et dans

BJJ VR

la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ; Le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de DPS ne peut être utilisé que pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 28ème résolution de la présente assemblée.

3. Décide que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 22ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.166.645 voix POUR, 1.626.433 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE-ET-UNIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-138 et suivants et L.228-92 :

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Directoire jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation.

2. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

– En outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission.

3. **Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation ;

4. Prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Décide** que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019 aux termes de la 17ème résolution, est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.166.645 voix POUR, 1.626.433 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce :

BJJ VR FD

1. Délègue au Directoire, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social et/ou émettre des valeurs mobilières, dans la limite de 10 % du capital, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables;

2. Décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et en particulier évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre, plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;

3. Décide que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 24ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.168.855 voix POUR, 1.624.223 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE TROISIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

1. Autorise le Directoire à procéder, dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 930.000 d'euros euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

2. **Décide** en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et sera au moins égal à 70% de la moyenne pondérée des cours de l'action de la société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne entreprise ou à 40 % de cette moyenne lorsque la durée

d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Directoire.
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

– fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
– fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
– constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
– procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

3. **décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 25ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est rejetée par 63.995 voix POUR, 5.729.083 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE-QUATRIEME RESOLUTION
(Limitation de l'âge pour la présidence et la vice-présidence du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale,

Décide de limiter l'âge maximal pour être Président ou Vice-Président du Conseil de surveillance à 75 ans.

En conséquence, l'article 17 des statuts est modifié comme suit :

« I- *Le Conseil de surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance. Toutefois, les fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil de surveillance personne physique prend fin, de plein droit et sans possibilité d'une nouvelle nomination, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé a atteint l'âge de 75 ans.* »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée par 5.792.956 voix POUR, 122 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE-CINQUIEME RESOLUTION
(Mise à jour de l'article 28 des statuts)

L'assemblée générale,

Décide de rectifier l'article 28 des statuts comme suit :

« *Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :*

BJJ WR FJ

- *Approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;*
- *Statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;*
- *Nommer et révoquer les membres du Conseil de surveillance et les commissaires aux comptes ;*
- *Approuver ou rejeter les nominations de membres du Conseil de surveillance faites à titre provisoire par le Conseil de surveillance ;*
- *Fixer le montant de la rémunération allouée au Conseil de surveillance ;*
- *Statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.* »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée par 5.792.956 voix POUR, 122 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TRENTE-SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.792.956 voix POUR, 122 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Mr. Vincent RIEU

Le Secrétaire
Monsieur Jean-Michel CHOFFEL

Scrutateur
Madame Brigitte JEANJEAN

Scrutateur
Monsieur Frédéric JEANJEAN

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2019 99
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2019 (société Mère) 105
III. Activité et résultats des principales filiales 107
IV. Stratégie et perspectives 109
V. Déclaration de performance extra-financière 110
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 167
VII . Autres informations 174
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2020 175
Annexes 202

I. Les comptes consolidés 2019

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 68 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
62	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
65	SAS PRODEGUSTATION	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
66	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence

Faits marquants 2019

- Un Partenariat d'avenir avec Changyu

 avec le Château Mirefleurs et le Château Liversan

- Cession de notre participation Chilienne au sein de Viña Casablanca

 Participation minoritaire difficile à gérer à distance
 Difficulté de valorisation des gammes Vin du Chili à l'export
 Rentabilité faible

- En Afrique du sud, augmentation de la participation d'Advini ASA dans la société Stellenbosch Vineyards qui passe de 56.83 % à 65.3%.

- Le 26 juillet 2019, augmentation de la participation d'Advini dans la société SAS Prodégustation qui passe de 65% à 90%.

Synthèse des résultats consolidés 2019

L'activité d'AdVini a progressé de + 9,5 M€ (+3,7% dont +2,7% à périmètre et change constant) sur l'année 2019, avec un chiffre d'affaires de 266,6 M€.

L'Export poursuit sa croissance (+6,4%) malgré le ralentissement du marché chinois, en particulier sur les vins de Bordeaux, et la mise en place d'une taxe de 25% par les USA depuis Octobre 2019.

L'Amérique du Nord, portée par le Canada, et l'Europe du Nord restent sur une dynamique soutenue avec des croissances respectives de +20% et +8%.

La France affiche une activité en hausse de +2,3% grâce à la reconquête de parts de marchés sur les produits de services dans un univers de la Grande Distribution pourtant en net retrait.
Le secteur Traditionnel Français, impacté depuis fin 2018 par des mouvements sociaux exceptionnellement longs, recule de -3,3%, notamment sur le segment des Café-Hôtel-Restaurants.

Les vins d'origine Afrique du Sud poursuivent leur développement avec une progression supérieure à 20%.

Compte de résultat consolidé

Comptes de résultat simplifié consolidé (M€)	*2019*	*2018 **	*Var 2019/ 2018*
Chiffre d'affaires	**266,6**	**257,1**	**3,7%**
Marge Brute (en M€)	**99,6**	**95,2**	**4,6%**
Marge Brute (%CA)	*37,4%*	*37,0%*	*+ 40bps*
EBITDA	**19,2**	**16,1**	**19,3%**
EBITDA%	**7,2%**	**6,3%**	
Coût de l'endettement financier	*-2,2*	*-1,9*	*19,4%*
Charge d'impôt	*0,7*	*0,3*	
Résultat net	**4,0**	**3,7**	**9,1%**

**correction détaillée note 3 de l'annexe aux comptes consolidés*

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La marge brute se maintient à un niveau satisfaisant à 37,4% et progresse en valeur de 4,4 M€ pour atteindre 99,6m€. Cette progression s'explique grâce i) à un effet volume lié à nos produits de service et ii)à un effet relutif de nos marques Maisons de Vins e tChâteaux.

AdVini délivre 19,2M€ d'EBITDA sur l'exercice, soit une progression de 3,1m€ vs 2018. La marge d'EBITDA s'établit à 7,2% contre 6,3% en 2018, tous nos bassins de production en France et à l'étranger sont en progression.

L'EBITDA des Maisons de Vins progresse de 2,5m€, le pole Digital progresse de 0,8m€ et les activités de Service progressent de 0,4m€. La contribution à l'EBITDA des activités non courantes est inférieure de 0,8m€ vs 2018, en raison des plus-values sur cession d'actifs opérées en 2018 non compensés par le retraitement IFRS 16 sur l'exercice.

La Dette Nette baisse de 26,2M€ pour s'établir à 144,5M€. Cette baisse s'explique par la baisse des nouveaux emprunts 2019 vs 2018 due à la baisse des investissements d'une part et un remboursement d'emprunt conséquent. La mise en place de l'affacturage à mi année a également contribué à l'optimisation du BFR.

En conséquence, le Gearing baisse de 28 points à 137%.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/18 corrigé *
Goodwill	15	7 866	7 862
Immobilisations incorporelles	7	29 655	39 261
Droits d'utilisation	9	33 259	
Immobilisations corporelles	8	127 181	129 260
Participations dans des entreprises associées	17	4 982	2 692
Autres actifs financiers non courants	18	2 566	824
Impôts différés actifs	13	1 701	2 191
Actifs non courants		**207 210**	**182 090**
Stocks	19	128 162	117 571
Clients	20	24 324	56 528
Autres créances	21	16 377	18 973
Actifs d'impôts exigibles	21	1 913	1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 097	8 081
Actifs courants		**184 873**	**202 737**
TOTAL ACTIF		**392 083**	**384 827**
Capital émis	23	31 535	30 827
Primes d'émission		18 738	18 625
Réserves		44 022	42 895
Résultat Part du Groupe		3 311	3 698
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**97 606**	**96 045**
Intérêts Minoritaires		7 757	7 373
Capitaux propres	**23**	**105 363**	**103 418**
Dettes financières	24	44 242	52 888
Dettes locatives	9	21 376	
Passifs d'impôts différés	13	12 890	14 825
Provisions part non courante	10	2 406	2 127
Passifs non courants		**80 913**	**69 840**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	111 454	125 902
Dettes locatives	9	3 323	
Dettes d'impôt exigible		354	100
Fournisseurs et comptes rattachés		57 923	49 749
Provisions part courante	10	1 834	1 448
Autres passifs courants	28	30 918	34 371
Passifs courants		**205 807**	**211 569**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**392 083**	**384 827**

**correction détaillée note 3 de l'annexe aux comptes consolidés*

Le total du bilan est de 392,1 M€, en hausse de 6.3 M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 105.4 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**14 326**	**9 752**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**16 150**	**11 413**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**44 525**	**16 019**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-10 097**	**-13 592**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-15 034**	**-5 308**
Variation de trésorerie		**19 408**	**-2 962**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-103 675**	**-100 712**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-84 266**	**-103 675**

Flux de trésorerie 2019:

Le Cash-flow généré par l'activité s'élève à 45M€, soit une progression de 29M€ vs. 2018. Cette amélioration significative de la génération de cash s'explique par la mise en place d'un contrat d'affacturage d'une part et par la politique de Cash Focus lancée en 2018 d'autre part.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie nette de clôture est – 84,3 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2019".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

Évènements marquants survenus après la clôture

L'année 2020 est suspendue à l'impact du Covid-19 qui à ce jour a stoppé tous les marchés sélectifs tels que la restauration, l'hôtellerie et le Travel Retail dans le monde entier, mais permet une poursuite de l'activité sur le mass market.

Cette crise majeure, conjoncturelle, poussera probablement la filière vin Française à accélérer sa mutation et la concentration de ses acteurs.

Dans ce cadre, AdVini dispose de fondamentaux solides : mutualisation des risques avec une présence dans de nombreux bassins de production, commercialisation dans 108 pays et sur tous types de réseaux de distribution, reconnaissance internationale de la qualité de ses vins, professionnalisme de ses équipes, et agilité de son organisation.

Ces fondamentaux lui permettront, outre une adaptation rapide à une année 2020 exceptionnelle, de poursuivre tous ses projets de développement et sa croissance dès 2021.

Advini a porté et porte une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de cout fixe de 5M€ minimum
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

- Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin
- Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre
- Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2019 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2019 d'AdVini SA est de 240 millions d'euros.
Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 116 M€, + 0,82 % par rapport à 2018

Résultats

La marge brute est de 20,7 % en 2019, 23% en 2018

Le résultat d'exploitation 2019 s'établit à -3,14 M€ contre -0,72 M€ en 2018

Le résultat financier est de 3,2 M€ contre 2 M€ en 2018

Le résultat exceptionnel représente -0,2 M€ contre -1,1 M€ en 2018

Le résultat net ressort à 1,53 M€ contre 1,14 M€ en 2018

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 119,4 M€, contre 139,9 M€ à fin 2018

Les capitaux propres s'élèvent à 64.6 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*490*
Montant total TTC	**453**	**225**	**267**	**1**	**946**
% achats de l'exercice	*0,2%*	*0,1%*	*0,1%*	*0,0%*	*0,4%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*153*
Montant total TTC	**337**	**0**	**4**	**369**	**710**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*3 084*
Montant total TTC	**2 717**	**539**	**162**	**5 248**	**8 666**
% CA de l'exercice	*1,1%*	*0,2%*	*0,1%*	*2,2%*	*3,6%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*985*
Montant total TTC	**911**	**193**	**127**	**2 115**	**3 346**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.
Domaine Laroche délivre 13m€ de CA sur l'exercice 2019 à plus de 50% de marge brute, en nette augmentation par rapport à l'année dernière fortement impactée par la mauvaise récolte 2017.

En revanche, une activité florissante sur le domaine du Mas La Chevalière qui continue sa progression tant en chiffre d'affaires, +6,8%, qu'en résultat, +27% également (12 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat de plus de 1,9 M€)

et

L'activité Rhône reste satisfaisante malgré un contexte difficile. Le CA progresse de 1,2% et la marge est stable à 7+m€.
Léger recul sur le marché GD, moins d'opérations en raison de la loi Egalim et donc moins de volume, largement compensé par la bonne performance export.

Rigal a réalisé un CA de 7,7 M€ (+1,6%) et un résultat avant impôt de 0,1m€.
Belle progression de la division MMV liée à l'export qui explique la progression des ventes et marges.

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires en hausse de 7% par rapport à 2018 à 10,7 M€. Le résultat s'élève à 0,2 M€ avant impôts.
La hausse d'activité s'explique par la contribution en année pleine de l'acquisition de Carte des Vins, acquise en 2018.

GASSIER
EN PROVENCE

Apres une année 2018 marquée par un manque de volume, l'année 2019 a permis de renouer avec la croissance. Export en forte augmentation notamment sur les US et l'Europe du Nord. Un CA de 22,1M€ (+15,3%) et une profitabilité préservée autour de 700k d'Ebitda.

ANTOINE MOUEIX
A Saint-Emilion depuis 1932

La société Antoine Moueix a réalisé un CA de 27,9 M€ (- 19,8%) et un résultat avant impôt de -1,4 M€ Dans un contexte global de chute des ventes de vin de Bordeaux en France et à l'export, la baisse du CA s'explique principalement par le recul sur la GD France et UK. De bonnes performances cependant sur le Canada et le Japon.

MAISON CHAMPY

Le Chiffre d'affaires continue de croître pour atteindre 3,4 M€ à fin décembre 2019, le résultat avant impôt est largement impacté par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et affiche une perte de 0,7 M€.
Développement intéressant du BtoC avec la réouverture du site historique et inauguration en Juin du musée Champy.
Progression generale sur l'export, notamment Asie et Amérique du Nord et renforcement du positionnement sur le CHR France.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Marque Maison de Vins en Afrique du Sud, composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyard. Ce pôle MMV a continué de croître avec une croissance organique d'environ 5%. Le résultat avant IS progresse de 34% à 1,6m€.

La division Vins & Services, représentée principalement par Stellenbosch Vineyards, affiche environ 10m€ de chiffre d'affaires en croissance de 12%.
Cette acquisition de 2018 a été restructurée début 2019 et a délivré les synergies attendues avec un Ebitda en progression de 155 % à 0,7 m€.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 2,3 M€ en progression par rapport à 2018, la marge étant stable.

La société CFV France a réalisé 3,6 M€ de chiffre d'affaires avec un quasi retour à l'equilibre, Pro Degustation, le leader des cours de degustations, continue son developpement avec plus de 13,000 stagiaires formés en 2019.

IV. Stratégie et perspectives

L'année 2020 est suspendue à l'impact du Covid-19 qui à ce jour a stoppé tous les marchés sélectifs tels que la restauration, l'hôtellerie et le Travel Retail dans le monde entier, mais permet une poursuite de l'activité sur le mass market. Cette crise majeure, conjoncturelle, poussera probablement la filière vin Française à accélérer sa mutation et la concentration de ses acteurs.
Dans ce cadre, AdVini dispose de fondamentaux solides : mutualisation des risques avec une présence dans de nombreux bassins de production, commercialisation dans 108 pays et sur tout type de réseau de distribution, reconnaissance internationale de la qualité de ses vins, professionnalisme de ses équipes, et agilité de son organisation.

Ces fondamentaux lui permettent, outre une adaptation rapide à une année 2020 exceptionnelle, de poursuivre tous ses projets de développement et sa croissance dès 2021.

V. Déclaration de performance extra-financière

CHAPITRE 1 – MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI



HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.





NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une grande autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articlue autourd'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un projet commun « E-toile 2020 », qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.





AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme, convaincante pour les actionnaires boursiers.
Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- ► la famille Jeanjean,
- ► le management,
- ► un groupe d'actionnaires clés.

NOS SECTEURS D'ACTIVITES

Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

ADVINI – MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces treize Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com

Notre philosophie ?

Passion et exigence pour préserver et magnifier nos terroirs, sans aucun compromis pour la qualité de nos vins, avec de fortes ambitions environnementales



- **Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire**
- **Une promesse : voyage au cœur des terroirs**
- **Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises**

ADVINI – VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure. Souhaitant aller plus loin dans notre modèle d'adaptation à nos clients, nous avons créé Caves des Papes et Victoire, nos structures de négoce, respectivement dans la vallée du Rhône et en Provence.

Notre philosophie ?

Comprendre les besoins de nos clients et leurs apporter les solutions idoines.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, sont en charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.

Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.

Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



- **Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client**
- **Une promesse : smart solutions**
- **Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme**

ADVINI – MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 7 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des implantations locales.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 23 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2019 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs, en provenance de 111 pays.



- **Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle**
- **Une promesse : créateur d'émotion**
- **Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle**

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2019

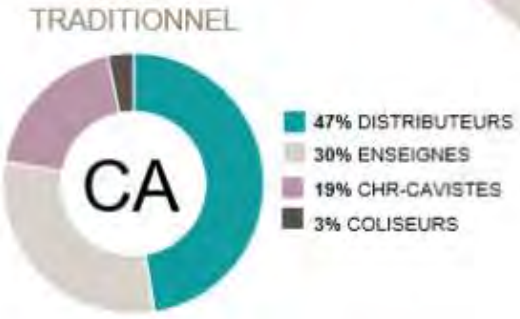
266,6 Millions €



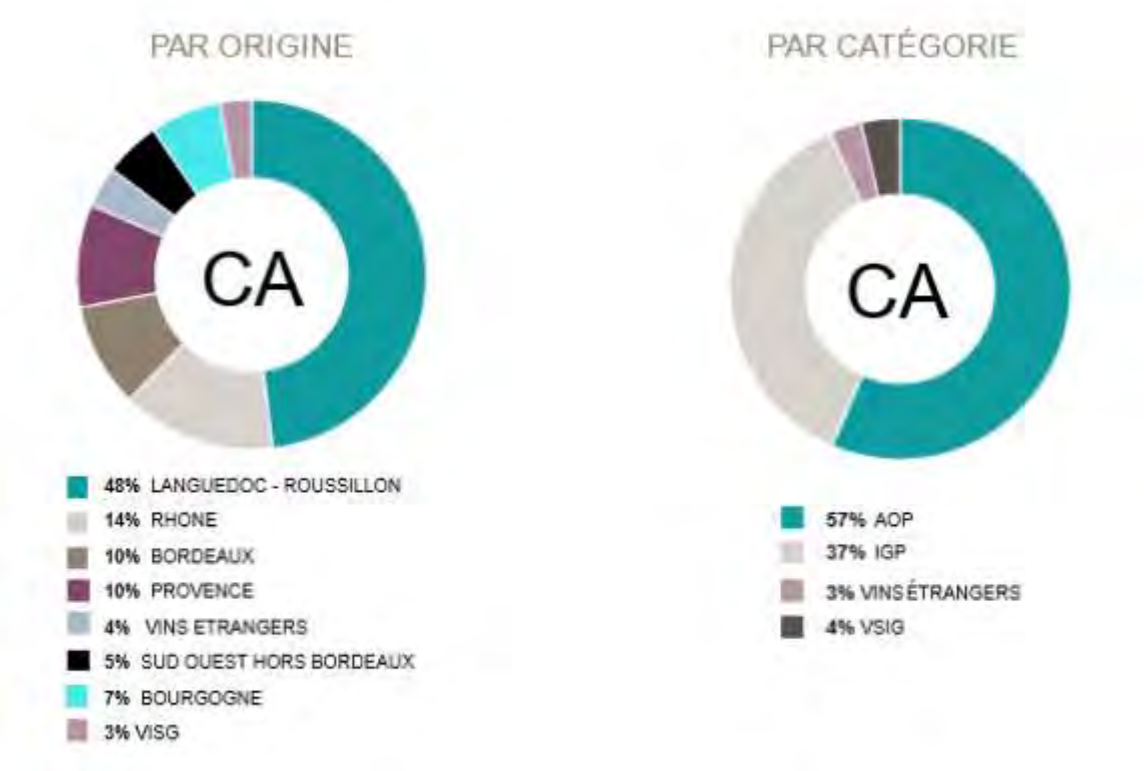
NOS RESEAUX DE DISTRIBUTION







NOTRE OFFRE



Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2019, disponible sur notre site : www.advini.com

NOS PERSPECTIVES

Le marché mondial du vin est en constante mutation. Les tendances de consommation diffèrent d'un pays à l'autre, d'une zone à l'autre. Des mouvements de fond se dessinent cependant et sont des perspectives d'avenir pour tout notre secteur d'activité :

- **Une baisse lente et régulière de la consommation en volume dans les pays « de l'ancien monde », compensée en valeur par l'arrivée de certifications environnementales ambitieuses et auxquelles le consommateur est très attentif.**
 Pour répondre à cette tendance, nous nous orientons vers une montée en gamme environnementale de nos productions avec une ambition forte : engager l'ensemble de nos surfaces en production dans des démarches labelisée (AB, IPW ou HVE) dès le millésime 2019 et augmenter la part de vins labelisés dans notre sourcing de négoce.



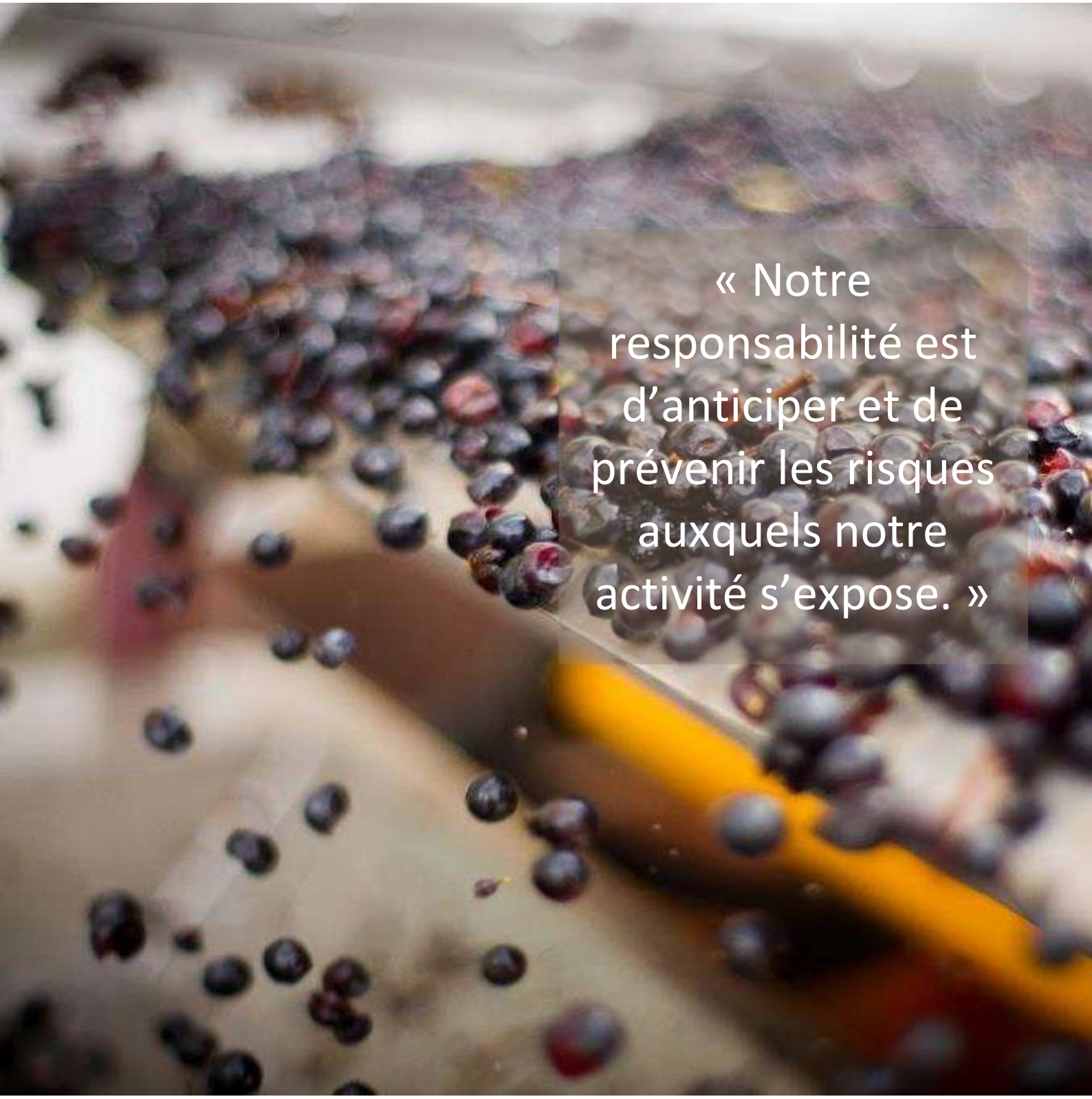
- **Une hausse forte de la consommation dans les pays émergents, conjonction entre changement de mode de vie, hausse des revenus et démographie.**
 Pour répondre à cette tendance, nous intensifions nos efforts commerciaux dans les pays émergents, représentant en 2019, 7 % de notre CA à l'export.

- **Le e-commerce, qui se développe fortement, touche également le secteur des vins.**
 Pour nous positionner sur ce nouveau réseau de distribution, notre filiale Club Français du Vin, spécialisée dans la vente de vin en ligne, répond à l'augmentation de la distribution via internet.

- **Une incertitude sur certains marchés liés à des conjonctions politiques ou douanières particulières, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.**
 Pour faire face à cette conjoncture, nous nous engageons dans la filière, à un niveau politique, afin de lever cette incertitude et de protéger nos marchés à l'export. Dans cette perspective, Antoine Leccia, président du directoire d'AdVini assume pleinement son mandant de président de la FEVS, Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France.

CHAPITRE 2 : RISQUES PRICIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI[E] SIECLE POUR LA FILIERE VIN



IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion des parties prenantes internes à l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été co-construite.

Elle a vocation à nous guider dans notre activité et nos choix stratégiques comme opérationnels. Tous ces facteurs sont caractérisés en probabilité d'occurrence et en impacts potentiels sur l'entreprise.

Concernant spécifiquement les enjeux extra-financiers, les **risques environnementaux**, les **risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs** et les **risques sociétaux** seront traités dans ce rapport ; ce sont les macro-risques principaux identifiés dans ce périmètre.

MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale ou en Integrated Wine Production (spécifique à nos vignobles sud-africains).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS …

… DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : c'est précisément le contraire de ce que recherchent les marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maitrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer nos impacts sur la ressource en eau » et « Raisonner nos consommations d'énergie ».

… DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous cherchons à éviter le suremballage.

Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer notre gestion des déchets ».

… DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Engager la transition agroécologique dans nos vignobles ».

Notre objectif ? 100 % de nos vignobles labélisés !

MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIETAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, autour des domaines suivants :

- Diversité et non-discrimination
- Développement des compétences
- Conditions de travail, santé et sécurité
- Dialogue social, information et communication
- Rétribution

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements en matière de :

- Achats responsables
- Structuration de la filière viticole
- Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- Promotion et soutien à l'innovation

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS…

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

… SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociaux ».



… SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociétaux ».

SUJETS ET ENJEUX EXCLUS DE CE REPORTING

Certains des enjeux structurants du XXIe siècles ne sont pas traités dans ce document.

Ce choix d'exclusion se justifie : certains de ces éléments ne sont pas matériels aux vues des activités de notre entreprise. A titre d'illustration, le sujet du gaspillage alimentaire aurait pu être pertinent à prendre en considération étant donné que notre activité est agricole. Toutefois, nos productions n'ont pas de valeurs alimentaires et nos pertes sont encadrées par régie et limitées. En tant que producteurs d'alcool, ce sont les services de douanes qui sont responsables et nous imposent des seuils maximums de pertes faibles. Nous considérons donc que cet enjeu, quoi que majeur d'un point de vue sociétal, n'est pas prioritaire dans nos plans d'actions.

Le sujet de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale n'a pas été identifié comme un risque principal dans l'analyse de risques de la DPEF, mais fait partie des informations de reporting obligatoires pour une société cotée. AdVini est en train de structurer ses politiques et plans d'actions et le suivi des résultats sur ces sujets et s'engage à présenter plus en détail cette catégorie d'informations dans la prochaine DPEF.



PERIMETRES DE SUIVI

Pour l'ensemble du Chapitre 3, portant sur les risques environnementaux, le périmètre de reporting sera le suivant : **l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**. Cela

MAISON JEANJEAN
OGIER
JULES LEBEGUE
MAS LA CHEVALIERE
LAROCHE CHABLIS
STELLENBOSCH VINEYARDS

inclut donc :

Pour les données globales de ce chapitre 3, les Impressions de l'Enclos seront également inclues dans ce périmètre.

ATTENTION : EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DUE AU COVID-19, NOUS N'AVONS PAS ETE EN MESURE DE COLLECTER ET DE TRAITER LES DONNEES « DECHET » DU SITE DE PRODUCTION D'OGIER ; CELUI-CI EST DONC EXCLU DU REPORTING DECHET, EXCEPTIONNELLEMENT POUR L'ANNEE 2019.

Pour la partie portant sur notre stratégie « Vignobles », le reporting s'inscrit dans le périmètre suivant : **l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Pour l'ensemble du Chapitre 4, portant sur les risques sociaux, le périmètre de reporting sera le suivant : **l'ensemble du périmètre France du groupe**. Ce périmètre exclut les bureaux commerciaux internationaux et nos activités en Afrique du Sud, le tout représentant 7% de notre effectif total. Le reporting concerne donc :

ADVINI	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	LE JARDIN DES ARESQUIERS	SCEA NT DAME DE COUSIGNAC
SAS CHAMPY	CLUB FRANCAIS DU VIN	IMPRESSIONS DE L'ENCLOS SAS	GASSIER
CAZES SAS	SCEA DOMAINE CAZES	SCEV DOMAINE CHAMPY	MAS NEUF DES ARESQUIERS
SAS DOMAINE LAROCHE	AMOUROUX	MAS LE PIVE SCEA	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER
SCEA LE CLOS PAULILLES	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	TRANSPORTS LODEZIENS	SCEA DOMAINE DE LA RONCIERE
ECOLE DES VINS ADVINI	LA TABLE D'AIME	SAS RIGAL	SCEA CHATEAU ROQUEFEUILLE
OGIER	SAS ANTOINE MOUEIX	SAS LAPALU PARTICIPATIONS	EURL LE VIEUX MOULIN
SC CHATEAU PATACHE D AUX	LE FENOUILLET SCEA	SC GARRI DU GAI	
SA MAS LA CHEVALIERE	MAS DE LUNES SCEA	SCEA RAYMOND	
SCEA LANDEYRAN	SCEA CHATEAU LIVERSAN	PRODEGUSTATION	

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.





DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas utilisée. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

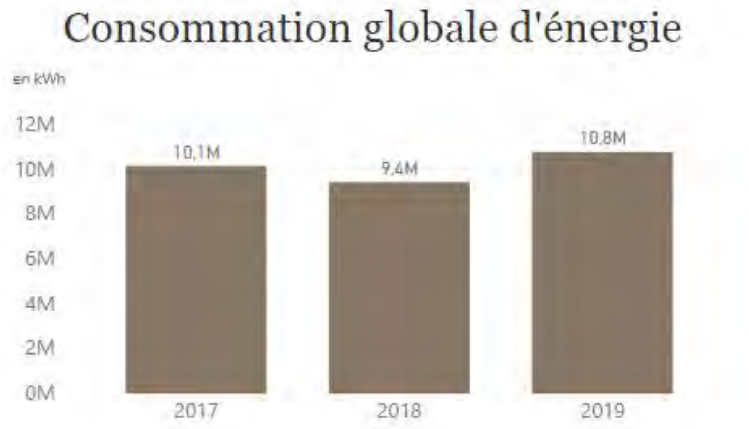
Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

NOS RESULTATS

PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

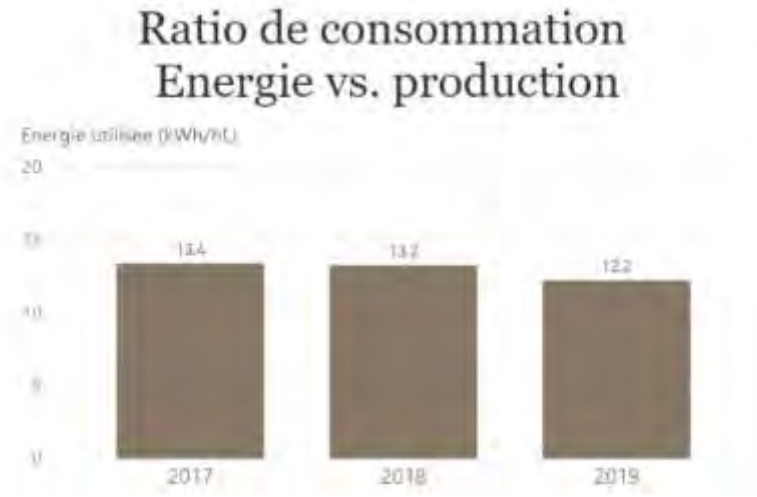


En 2019, notre périmètre s'est élargi. Nous nous sommes développés et avons désormais un nouveau site de production en Afrique du Sud : Stellenbosch Vineyards.

Nos consommations brutes ont donc logiquement augmenté entre 2018 et 2019. Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'amélioration de tous les process pour repasser sous la barre symbolique des 10 GWh d'énergie consommés en une année.

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

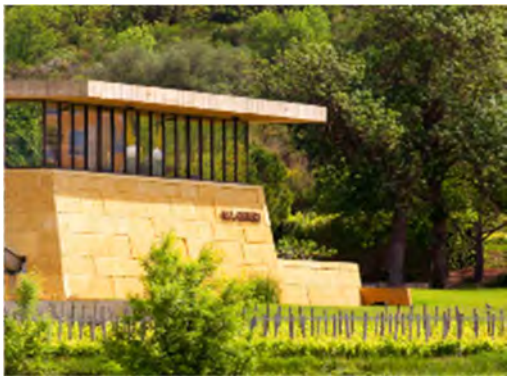


Malgré l'évolution du périmètre lié à l'arrive du nouveau site en Afrique du Sud, notre ratio de consommation poursuit sa tendance à la baisse sur nos sites de vinification et de conditionnement.



En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont stables et ne présentent pas encore de diminution significative. Les réflexions pour faire diminuer ce ratio sont en cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Deux sites pilotes sont particulièrement en pointe sur les économies d'énergie.

Au Mas La Chevalière, nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie et mieux. Nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires grâce aux Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficient, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage… Ainsi, tout le monde est gagnant !

Sur le site de conditionnement d'Ogier, nous avons mis en place un système de télémétrie nous permettant de suivre, en temps réel, l'ensemble de nos consommations sur chacune de nos machines. Nous pouvons ainsi identifier les problèmes dès qu'ils surviennent et travailler prioritairement sur les postes les plus consommateurs. Et en plus, cela fonctionne également pour le suivi des consommations d'eau et les productions d'effluents !

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale.
Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.
Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif sur la ressource en eau.





AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

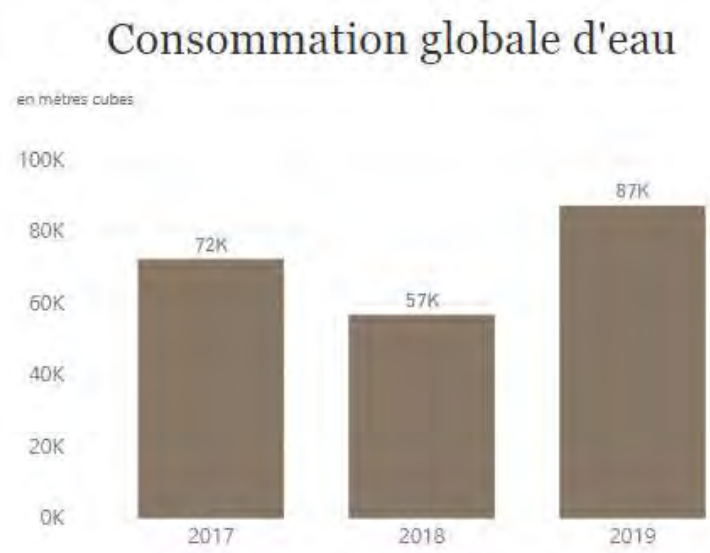
Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de notre processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques ou terrestres. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

NOS RESULTATS

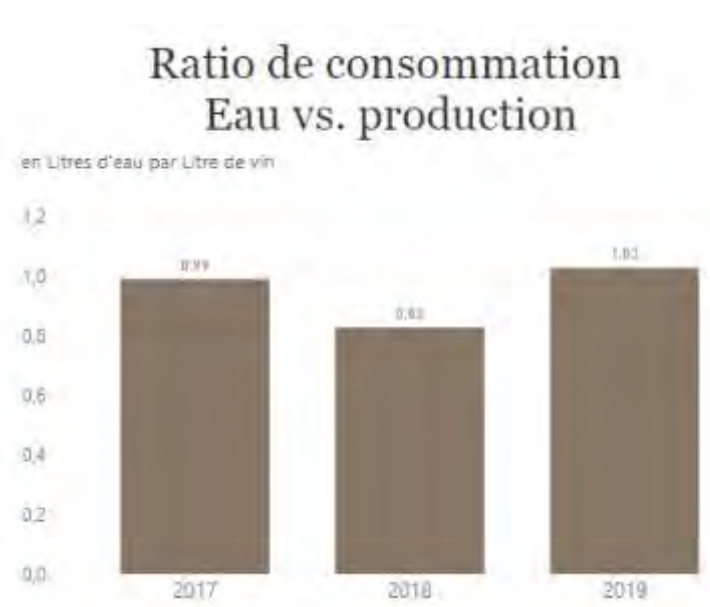
PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



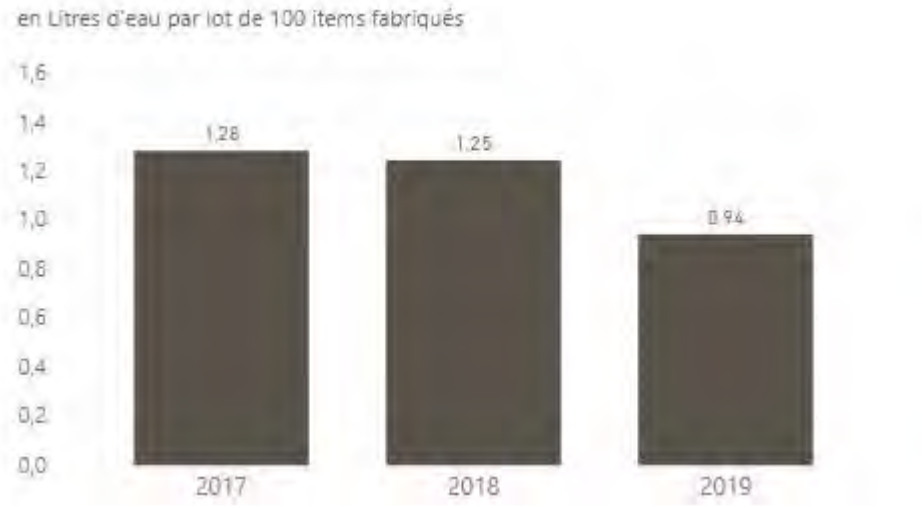
En 2019, notre périmètre s'est élargi, grâce à l'arrivée de Stellenbosch Vineyards. Comme pour nos consommations d'énergie, l'arrivée de ce nouveau site augmente, de fait, nos consommations globales.

Nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à nos nouveaux compteurs et à notre politique de sensibilisation des collaborateurs. Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



Avec le changement de périmètre et l'arrivé d'un nouveau site de production, notre ratio de consommation d'eau a ré-augmenté. Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se poursuive.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Imprimeries de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2019. De nouveaux compteurs nous permettent maintenant de suivre plus finement nos consommations. Nous affichons 25 % d'eau économisée par rapport à 2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons également notre maîtrise technique de l'irrigation. C'est un important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource en eau. »

Dès 2015, nous installions le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché. En 2017, nous avons recruté un ingénieur dont la gestion de l'eau est la mission principale. En 2018, toujours dans l'objectif de réduction de nos consommations d'eau, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes. En 2019, nous continuons notre démarche de progrès en lançant un projet d'intelligence artificielle pour mieux comprendre et pour nous adapter encore plus finement aux besoins en eau des vignes.

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS



Le regard porté sur les déchets que nous générons évolue.
Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.
Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires.
C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.

DIMINIUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.



S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glacines et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !




« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négative de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

NOS RESULTATS

PERIMETRE DE REPORTING:
TOUS LES SITES A L'EXCEPTION D'OGIER
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits !

17

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur nos sites.



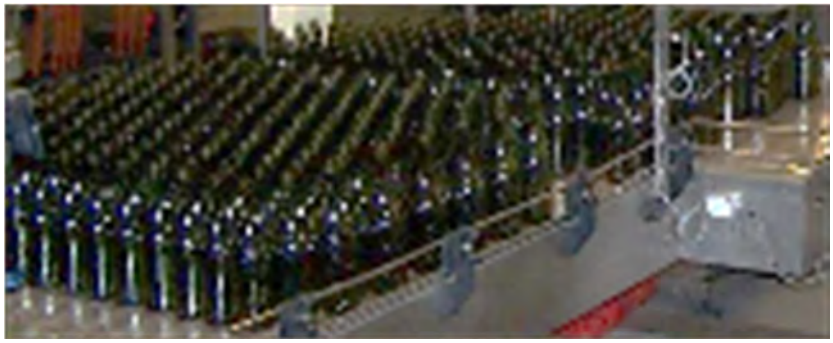
523 grammes :
le poids moyen des bouteilles achetées par le groupe

72% :
le taux de calcin (verre recyclé) moyen dans nos bouteilles

PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

En 2019, nous avons produit
64,6 M de cols.

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en incorporant un maximum de calcin dans nos bouteilles.



LE SAVIEZ-VOUS ?



**« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits.
C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »**

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits. C'est pourquoi nous engageons aux côtés des institutions travaillant sur la thématique du déchet. Nous travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHE. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités. Pour 2019, nous avons notamment contribué aux réflexions sur l'amélioration de la recyclabilité des Bag-In-Box.

En plus de nos engagements vers l'externe, nous avons lancé, en 2019, un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable. Un stagiaire dédié à cet enjeu a été recruté : il travaille sur un outil d'éco-conception qui sera opérationnel courant d'année 2020.



ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES



L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.

PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT DES PESTICIDES

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour sortir des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : faire des essais, jouer sur les complémentarités des solutions, etc.

DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !



















FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite… autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



NOS RESULTATS



L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Les derniers audits sont prévus sur les 8 % de surfaces encore non engagées. Ils vont nous permettre de totaliser 100 % de nos surfaces engagées dans une démarche environnementale, et ce, dès le millésime 2019.

Mais les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, réimplantation d'infrastructures agroécologiques, … les axes de progrès ne manquent pas.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques : pour la protéger et la considérer comme une véritable alliée pour notre production. »





La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les **auxiliaires de cultures**. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la **sélection massale**. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.




En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX



BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES



REPARTITION DE L'EFFECTIF

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2019		2018		2017	
Cadres	186	26%	192	26%	182	24.8%
Agents de maitrise	107	15%	111	15%	111	15.2%
Employés	172	24%	179	25%	172	23.5%
Ouvriers	240	34%	234	32%	261	35.6%
Apprentis	7	1%	9	2%	8	1.1%
TOTAL	**712**	**100%**	**725**	**100%**	**734**	**100%**

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; périmètre France ; effectif présent au 31/12

L'effectif du périmètre France ci-dessus, au 31/12/2019, compte 712 personnes. Les ouvriers représentent 34% de l'effectif du groupe, les employés 24%, les agents de maitrise et cadres respectivement 15% et 26%.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2019				2018				2017			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	200	28.1%	40	5.7%	188	25.8%	46	6.4%	210	28.7%	51	7.0%
Employés	46	6.5%	126	17.7%	50	7.1%	129	17.8%	47	6.4%	125	17.1%
Agents de maitrise	44	6.2%	63	8.8%	43	6%	68	9.4%	46	6.3%	65	8.9%
Cadres	114	16.0%	72	10.1%	117	16.0%	75	10.4%	117	16.0%	65	8.9%
Apprentis	2	0.2%	5	0.7%	4	0.7%	5	0.9%	4	0.6%	4	0.6%
TOTAL	**406**	**57.0%**	**306**	**43.0%**	**402**	**55.4%**	**323**	**45.9%**	**424**	**57.8%**	**310**	**42.3%**

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

La répartition entre hommes et femmes s'établie à 57% contre 43% avec une répartition relativement égalitaire mais des disparités restantes selon les statuts qui s'expliquent par des métiers plus masculins sur les catégories ouvriers (opérateurs de conditionnement, transports…) et plus féminins sur les employés (assistantes commerciales).

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités.

PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

	2019					2018					2017				
	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total
Ouvriers	6	0.8%	1	0.1%	7	8	1.1%	2	0.3%	9	14	1.9%	1	0.2%	16
Employés	1	0.1%	10	1.4%	11	4	0.7%	11	1.7%	11	4	0.6%	10	1.4%	24
Agents de maîtrise	1	0.1%	1	0.1%	2	1	0.2%	3	0.5%	0	2	0.3%	2	0.3%	4
Cadres	0	0%	0	0%	0	0	0 %	1	0.2%	0	2	0.3%	0	0.0%	0
Total	8	1.0%	12	1.6%	20	13	2.0%	17	2.5%	20	22	3.0%	13	1.8%	44

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Au 31 décembre 2019, la part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 2.8% de l'effectif, soit une part particulièrement faible de l'effectif. 40% des CDD concernent des hommes et 60% des femmes car ils concernent principalement des remplacements d'employés à des postes administratifs

Les catégories Ouvriers & Employés représentent respectivement 35% et 55% des CDD.

Les contrats à durée déterminée sont ici intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES

	2019		2018		2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	28	3	15	5	9	5
Employés	7	14	7	15	5	14
Agents de Maitrise	9	7	8	59	5	5
Cadres	13	8	11	17	9	12
Total	57	32	41	46	28	36

Filiales françaises (périmètre France) ; embauches en CDI au 31 décembre 2019.

En 2019, le groupe a procédé à 89 recrutements en contrats à durée indéterminée, soit 65% des embauches globales.

La part des CDI sur les embauches globales est en hausse significative par rapport à l'année N-1.



POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements en particulier sur le savoir-être qui se base sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme, l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

DEPARTS

	2019	2018	2017
Nombre de départs	121	118	109
dont nombre de fin de CDD, apprentissages…	44	38	29
dont nombre de licenciements	9	15	15

Filiales françaises (périmètre France), hors mutations internes

Il y a eu 121 départs en 2019, dont 44 fins de CDD / apprentissage, soit 36% des départs, et seulement 9 licenciements, soit environ 7% des départs.





DUREE DU TRAVAIL

Environ 7% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La proportion de femmes bénéficiant d'un temps partiel est plus importante que celle des hommes. C'est une situation souhaitée par ce public. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

	Part des effectifs à temps complet
Ouvriers	95%
Employés	90%
Agents de maitrise	94%
Cadre	94%

Filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles du fait de la nature des activités.

ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES





POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen sur le périmètre des filiales françaises, pour les salariés présents au 31/12 est de 42,5 ans. 43.5% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 45 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

NOS ACTIONS

Les salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

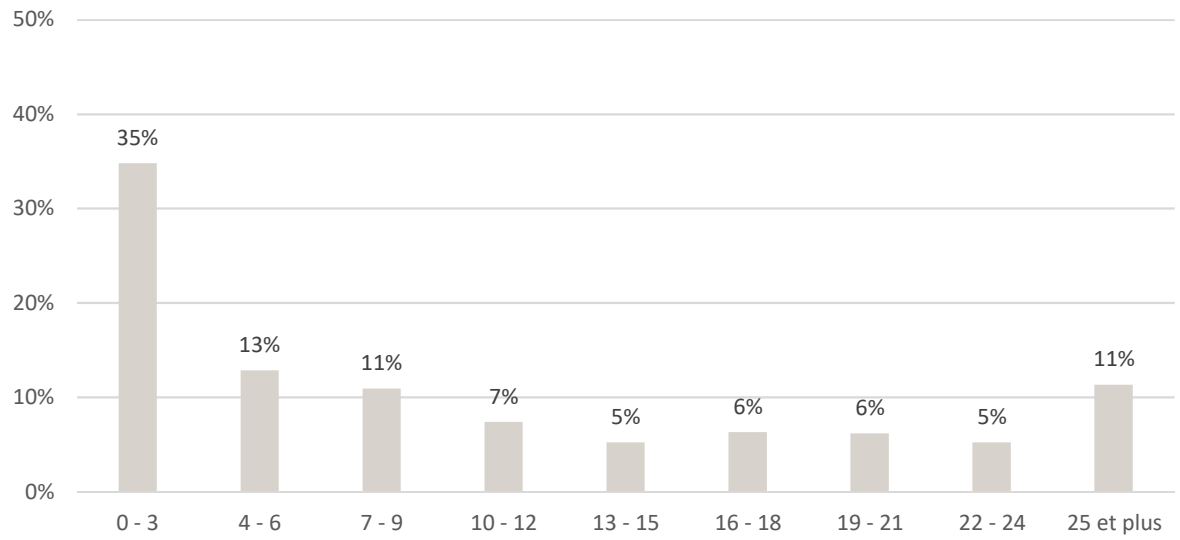
Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont établies en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

L’accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d’actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l’emploi des salariés âgés et d’assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Facilité d’accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

REPARTITION PAR TRANCHES D’ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; périmètre France ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (périmètre France) est de 11 ans. Elle est de 11.7 années pour les hommes et de 10.2 ans pour les femmes.

On note que 35% de l’effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et près de 60% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s’explique d’une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commerciales et de départs à la retraite d’une partie du personnel.



EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des évènements mobilisant des partenaires externes. Ainsi, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement, selon ses besoins en recrutement, au salon Handijob.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés. Ce contrat sera déployé courant 2020.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE NOS COLLABORATEURS





FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE…)

L'école des Vins AdVini permet de garantir la transmission du savoir. En effet, la connaissance et l'apprentissage éclairés du vin et de nos métiers est un facteur clé de succès pour notre valorisation et celle des collaborateurs. L'école des Vins AdVini est dédiée à cet enseignement. Celui-ci est dispensé à tous les stades de la filière et à tous nos collaborateurs, commerciaux et techniciens.

AdVini s'est également doté en 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit également permettre à AdVini de mieux animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel…)

Ce programme permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaitre leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production…

En 2019, la formation représente plus de 20 000 heures de formations dispensées et concerne principalement :

- L'Informatique : en lien avec le déploiement et le développement du nouvel ERP
- Le transfert des compétences / connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence aux postes
- Le management / leadership transverses
- Les métiers du vin, du commerce, du marketing
- Les formations réglementaires
- Les langues



HYGIENE & SECURITE

MALADIE

	2019	2018	2017
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	9545	6789	13 075
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5.3%	3.8%	6.32%

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2019	2018	2017
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	1720	1825	1688
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1%	1%	0.82%
Taux de fréquence	22.9	30.29	33.80
Taux de gravité	1.57	1.62	1.27

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000
Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000
Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

Le taux d'absentéisme maladie est de 5.3 %.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2019 à 1.0 %. Il y a eu en 2019, 25 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraine une nouvelle baisse du taux de fréquence. Le taux de gravité reste stable.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.3%.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service.

Ainsi, les maisons de vins ont mis en place des mesures pour prévenir les risques, notamment par l'information et la formation des salariés.

En effet, de nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place sur des problématiques spécifiques (exemple : horaires de travail sur les ateliers de production) et chaque année de nombreux investissements sont réalisés afin d'améliorer l'ergonomie des postes et les conditions de travail.

Enfin, compte tenu de son activité AdVini porte une attention croissante aux risques liés à la consommation d'alcool, en particulier ceux liés à la sécurité routière. Les collaborateurs amenés à déguster des vins dans le cadre de leur activité professionnelle sont sensibilisés dès leur intégration, via le règlement intérieur, à être vigilants quant à leur consommation de boissons alcoolisées lors des horaires de travail.



ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU





DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe ont représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres…

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

POLITIQUE SALARIALE

MASSE SALARIALE

La masse salariale brute chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2019 à plus de 37 millions d'euros.

	2019
Salaires bruts	26 259 K€
Charges sociales	11 408 K€
Total	37 667 K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M €. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre, se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.



RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines…).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIETAUX



RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN



Conscients de notre portée sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.

DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, l'ensemble de nos sites accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.



S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans toutes les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de Montpellier SupAgro et en finançant des thèses en entreprise.

FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos 11 boutiques sont des lieux propices à cet échange et au partage. Nos différents sites réceptifs et notre Ecole des Vins sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation SupAgro Montpellier, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.



Pour la 4e édition en 2019, nous accompagnons des jeunes vignerons prometteurs. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de Montpellier SupAgro et leurs professeurs, ainsi que par des professionnels d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités prestigieuses du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



BATIR DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC L'AMONT



Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Pour nous, assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaine d'approvisionnement s'est imposé comme une évidence.

ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaine d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à rester à la pointe de l'innovation, pour adapter nos pratiques à un monde qui change. »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols… Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

C'est dans ce cadre que nous avons noué un partenariat avec la société Naïo autour du développement de leur robot autonome de travail des sols viticoles : Ted. Le prototype est arrivé sur nos parcelles, au Domaine Cazes, en 2019.

Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant sur les améliorations à apporter. Les métiers de la viticulture évoluent et nous y sommes pour quelque chose !

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif. Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.















GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides.

S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous sommes à l'écoute des attentes des consommateurs. Nous adaptons nos pratiques pour cadrer au mieux avec les évolutions de la société. »

De nombreux domaines chez AdVini se sont lancés dans la détection des résidus de pesticides éventuellement présents dans nos vins.

Pour aller plus loin dans cette logique, la Maison Jeanjean, s'est associée avec le Laboratoire Dubernet et certains de ses domaines apportant autour de la démarche Phytoconscience. L'objectif de ce projet ? Aller vers la réduction et la maitrise des résidus phytosanitaires dans les vins. Pour cela, un travail de fond est réalisé dès le début de la campagne viticole. Il se traduit notamment au niveau du calendrier de traitement : adaptation des dates de pulvérisation, modification des types de molécules utilisées, etc.

En anticipant au mieux, les résultats sont là et les résidus de pesticides dans les vins, eux, ont disparu !



VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 66).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 10 millions d'euros,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 10 des comptes consolidés du rapport financier 2016 donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

La **Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance** veille à l'harmonisation des procédures et au suivi de leur application ainsi qu'au déploiement d'un reporting adapté. Elle gère également les relations avec les actionnaires et la communication financière.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées à la commission stratégie et développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

 Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé et une demande d'engagement est nécessaire une fois 90% de l'enveloppe budgétaire consommée.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

 Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

 Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le comité d'audit a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2020

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la façon suivante :

Origine

Report à nouveau créditeur	1.253.712,18 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.533.580,57 €

Affectation

A la réserve légale	76.679,03 €
le compte « réserve légale » s'élève donc à	903.287,22 €
Au compte « report à nouveau »	2.710.613,72 €
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	2.710.613,72 €

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

SEPTIÈME RESOLUTION : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2020.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Madame Brigitte JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-HUITIÈME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent RIEU en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-NEUVIÈME RESOLUTION : Nomination de Monsieur Christophe NAVARRE en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGTIÈME RESOLUTION (*) : Nomination de …… en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT ET UNIÈME RESOLUTION (*) : Nomination de …… en qualité de membre du Conseil de surveillance.

() La rédaction finale de ces résolutions sera définie dans l'avis de convocation.*

VINGT- DEUXIÈME RESOLUTION : Nomination de AGRO INVEST, représentée par Monsieur Olivier GUIZE, en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT- TROISIÈME RESOLUTION : Constat de l'expiration du mandat de Monsieur Bernard JEANJEAN qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT-QUATRIÈME RESOLUTION : Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOUBIER de sa qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT-CINQUIÈME RESOLUTION : Prise d'acte de la démission d'AGRO INVEST de sa qualité de censeur et remplacement par Monsieur Jean-Marc LOUBIER.

VINGT-SIZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SEPTIÈME RESOLUTION Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

TRENTIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

TRENTE ET UNIÉME RÉSOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés.

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION : Limitation de l'âge pour la présidence et la vice-présidence du Conseil de surveillance.

TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION : Mise à jour de l'article 28 des statuts.

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	30 827 152	7 695 904	7 663 234	7 187 828
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 853 394	3 847 952	3 831 617	3 593 914
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	240 251 747	232 411 004	235 540 704	235 284 755	238 372 516
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 700 538	4 489 202	3 044 856	2 675 234	6 197 465
Impôts sur les bénéfices	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060	205 987	536 956
Participation des salariés	187 376	242 015	158 723	163 275	158 766
Dot. Amortissements et provisions	2 849 641	4 771 782	1 640 934	818 001	2 090 474
Résultat net	1 533 581	1 140 356	2 596 258	1 487 971	3 411 269
Résultat distribué		1 299 010	1 577 660	1 574 559	1 329 748
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,11	1,53	1,1	0,6	1,53
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,39	0,3	0,67	0,39	0,95
Dividende attribué	0	0,34	0,41	0,41	0,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	288	289	287	295	278
Masse salariale	13 005 020	12 331 777	11 885 297	11 766 541	11 950 529
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 129 711	4 403 896	5 725 708	6 902 836	5 623 130

ADVINI SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 31.534.680 euros

34725 ST FELIX DE LODEZ

896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifié conforme par le Président du Directoire



KPMG AUDIT SUD-EST ERNST & YOUNG AUDIT

AdVini

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

AdVini

Chemin de Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez

Ce rapport contient 55 pages

KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Provence – Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025 rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini

Siège social : Chemin de Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez
Capital social : €.31 534 680

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du

règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts d'une correction d'erreur résultant de l'analyse menée sur les stocks de matières sèches.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque Identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation s'élèvent à K€ 58.721.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de

l'environnement économique ;

- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;
- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 24 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

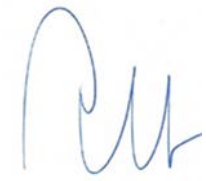
Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 4 mai 2020



Stéphane Orlando

Montpellier, le 4 mai 2020

Marie-Thérèse Mercier

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2019

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif 3
Bilan - Passif 4
Compte de résultat 5

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations 21
5-2 Amortissements 22
5-3 Provisions et dépréciations 23
5-4 Créances et dettes 24
5-5 Eléments du fonds commercial 25
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes 26
5-7 Produits à recevoir 27
5-8 Charges à payer 28
5-9 Charges et produits constatés d'avance 29
5-10 Composition du capital social 30
5-11 Variation des capitaux propres 31
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG 32
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires 33
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun 34
5-15 Charges et produits exceptionnels 35
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices 36

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail 38
6-2 Engagements financiers donnés et reçus 39
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles 40
6-4 Instruments financiers 41
6-5 Situation fiscale différée et latente 42
6-6 Effectif moyen 43
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société 44
6-8 Filiales et participations 45
6-8 bis Filiales 46
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 47

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 549 029	5 293 324	14 255 705	15 355 876
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	284 611		284 611	286 583
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	112 699	5 586 968	5 588 556
Constructions	13 764 806	10 241 438	3 523 367	3 725 549
Installations techniques, matériel, outillage	16 122 968	12 225 345	3 897 622	3 552 892
Autres immobilisations corporelles	7 277 519	5 985 953	1 291 566	1 450 688
Immobilisations en cours	292 943		292 943	206 638
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	59 600 846	955 031	58 645 815	54 518 872
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	7 231 657		7 231 657	4 475 373
Autres immobilisations financières	1 932 058		1 932 058	80 072
ACTIF IMMOBILISE	**131 810 802**	**34 813 791**	**96 997 011**	**89 295 797**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 270 574		12 270 574	10 696 006
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 047 794		11 047 794	6 617 191
Marchandises	3 164 868	1	3 164 867	3 170 438
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 787 340	2 383 023	18 404 317	52 633 599
Autres créances	114 897 060	265 836	114 631 224	106 372 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 706 324		1 706 324	1 667 302
(dont actions propres : 1 525 989)				
Disponibilités	6 116 572		6 116 572	315 406
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	756 534		756 534	380 543
ACTIF CIRCULANT	**170 747 066**	**2 648 860**	**168 098 206**	**181 853 120**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	3 185 888		3 185 888	3 803 303
TOTAL GENERAL	**305 743 755**	**37 462 651**	**268 281 104**	**274 952 220**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 31 534 680)	31 534 680	30 827 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 645 314
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	826 608	769 590
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	10 283 173	10 947 173
Report à nouveau	1 253 712	1 440 766
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 533 581	1 140 356
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	461 564	436 952
CAPITAUX PROPRES	**64 631 564**	**64 207 303**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 101 207	4 551 548
Provisions pour charges	4 071 088	4 113 255
PROVISIONS	**8 172 295**	**8 664 803**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 421 430	136 243 036
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 070 326	3 924 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	44 809 225
Dettes fiscales et sociales	10 606 799	10 992 857
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	387
Autres dettes	4 902 423	5 941 676
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**195 264 121**	**201 911 718**
Ecarts de conversion passif	213 125	168 396
TOTAL GENERAL	**268 281 104**	**274 952 220**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	3 273 459	1 407 343	4 680 803	5 365 661
Production vendue de biens	122 368 635	103 000 208	225 368 843	217 440 384
Production vendue de services	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 959
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**135 380 330**	**104 871 417**	**240 251 747**	**232 411 004**
Production stockée			4 324 543	1 602 907
Production immobilisée			51 000	51 986
Subventions d'exploitation			384 976	673 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 030 169	2 510 919
Autres produits			254 378	173 921
PRODUITS D'EXPLOITATION			**247 296 813**	**237 423 737**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			120 042 927	120 290 020
Variation de stock (marchandises)			229 794	-553 722
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			71 841 712	60 147 304
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 707 506	-875 490
Autres achats et charges externes			32 564 783	34 469 229
Impôts, taxes et versements assimilés			3 181 035	2 875 264
Salaires et traitements			13 005 020	12 331 777
Charges sociales			6 129 711	4 403 896
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 034 922	3 014 811
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			964 332	416 639
Dotations aux provisions			201 000	315 000
Autres charges			947 747	1 306 583
CHARGES D'EXPLOITATION			**250 435 478**	**238 141 312**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-3 138 665**	**-717 575**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			15 103	18 096
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			320	15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			131 869	65 212
Autres intérêts et produits assimilés			3 864 655	3 360 063
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			818 068	2 819 489
Différences positives de change			77 643	729 603
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				317 538
PRODUITS FINANCIERS			**4 892 553**	**7 291 920**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			91 263	4 069 620
Intérêts et charges assimilées			1 174 767	1 048 712
Différences négatives de change			441 293	659 135
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**1 707 322**	**5 777 467**
RESULTAT FINANCIER			**3 185 231**	**1 514 453**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**61 669**	**814 974**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 089	28 531
Produits exceptionnels sur opérations en capital	74 223	37 900
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	92 773	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**168 085**	**66 670**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	204 119	667 681
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 126	122 899
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	74 612	373 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**378 857**	**1 164 225**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-210 772**	**-1 097 555**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	187 376	242 015
Impôts sur les bénéfices	-1 870 060	-1 664 952
TOTAL DES PRODUITS	**252 372 554**	**244 800 423**
TOTAL DES CHARGES	**250 838 974**	**243 660 067**
BENEFICE OU PERTE	**1 533 581**	**1 140 356**

Annexes

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 268 281 104 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 240 251 747 €, et dégageant un résultat de 1 533 581 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS PRODEGUSTATION qui passe de 65% à 90%.

En date du 2 janvier 2019, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant de 664 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les autres réserves.

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019. Au 31 décembre 2019, 34.5M € de créances ont été cédées.

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Covid 19 :

Cette crise conjoncturelle exceptionnelle a demandé et demande une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de coûts fixes
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin,
Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre
Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance.

Le groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités (mise en place de prêts garantis par l'Etat, report des échéances des emprunts, report des échéances des dettes fiscales et sociales,...) et n'anticipe pas de risque quant à la continuité d'exploitation.

Les incertitudes de cette crise sanitaire font qu'il est à ce stade difficule d'évaluer son incidence sur les états financiers 2020.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 549 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2019, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.
La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

CORRECTION D'ERREUR 2018

La société ADVINI a procédé en 2019 à une destruction de stocks de matières sèches n'ayant pas diminué depuis plusieurs années et qui, après analyse, ont été jugés définitivement non réutilisables. Ces matières sèches auraient dû être identifiées, remontées et détruites sur 2018.
L'impact de cette correction d'erreur est de 1074 k€. Les comptes impactés par cette correction sont les comptes de stock de matières premières, approvisionnements et de variation de stock (matières premières et approvisionnements).

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/19 est de 86 553 pour une valeur 1 706 323 €. Le cours moyen de ces actions est de 19€70.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	79 670	1 525 989
Contrat liquidité	6 883	180 335

Soit 86 553 actions pour 1 706 323 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2019, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 184 719 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.80 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 477 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 295 K€ en 2018.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2019, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33% avec 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal.

- Il ne reste qu'un emprunt assorti de ratios basés sur les comptes annuels de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2018, les fonds propres/dettes à moyen et long terme, l'endettement net/situation nette. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs. Les ratios ne sont pas respectés, toutefois, seuls 76 k€ restent dus sur l'année 2020, en part courante.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.129 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.394 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2019. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.
Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).
Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.
Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2018, le capital était composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 645 milliers d'euros. L'assemblée générale du 13 juin 2019 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.33 € par action, soit 1 299 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1.578 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.34 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2019. Le 28 août 2019, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2019 en actions, 5 441 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.34 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 528 euros et une prime d'émission de 92 932 euros.

- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera propose de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des consequences de la pandémie COVID 19.
- Au 31 décembre 2019, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et un membre du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements

- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation

- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité

- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 663 768		473 815
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 311 624		208 061
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 928 865		1 194 102
Installations générales, agenc., aménag.	4 870 701		153 539
Matériel de transport	26 159		1 920
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 156 643		129 336
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	206 638		211 896
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**41 445 417**		**1 898 854**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	55 448 903		4 201 943
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 555 446		12 841 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**60 025 356**		**17 043 656**
TOTAL GENERAL	**121 134 541**		**19 416 325**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	196 029	74 223	19 867 331	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 519 685	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			16 122 968	
Installations générales, agencements divers		7 189	5 017 051	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		53 590	2 232 389	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	125 590		292 943	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**125 590**	**60 779**	**43 157 902**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		50 000	59 600 846	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		8 233 444	9 163 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**8 283 444**	**68 785 568**	
TOTAL GENERAL	**321 619**	**8 418 446**	**131 810 802**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 987 618	1 331 989	26 283	5 293 324
Terrains	111 111	1 588		112 699
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 486 606	224 716		5 711 321
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 327 660	185 527		4 513 188
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 375 973	849 372		12 225 345
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 945 982	230 160	7 189	4 168 953
Matériel de transport	15 902	2 633		18 534
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 640 932	208 938	51 404	1 798 467
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 921 095**	**1 702 934**	**58 593**	**28 565 436**
TOTAL GENERAL	**30 908 713**	**3 034 922**	**84 876**	**33 858 760**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 612**						**24 612**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 612**						**24 612**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5-3 Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	436 952	24 612		461 564
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**436 952**	**24 612**		**461 564**
Provisions pour litiges	700 200	151 000	47 536	803 664
Provisions pour garanties données aux clients	30 000	100 000	12 000	118 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 821 348	16 263	658 068	3 179 543
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 167		42 167	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**8 664 803**	**267 263**	**759 771**	**8 172 295**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	930 031	75 000	50 000	955 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	197 347	64 708	262 054	1
Dépréciations comptes clients	1 818 061	899 624	334 662	2 383 023
Autres dépréciations	375 836		110 000	265 836
DEPRECIATIONS	**3 321 276**	**1 039 332**	**756 717**	**3 603 891**
TOTAL GENERAL	**12 423 031**	**1 331 206**	**1 516 488**	**12 237 750**
Dotations et reprises d'exploitation		1 165 332	650 884	
Dotations et reprises financières		91 263	818 068	
Dotations et reprises exceptionnelles		74 612	47 536	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 231 657	6 037 542	1 194 115
Autres immobilisations financières	1 932 058	1 932 058	
Clients douteux ou litigieux	2 182 659	2 182 659	
Autres créances clients	18 604 681	18 604 681	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	28 817	28 817	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 001	31 001	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 682 645	1 682 645	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 879 727	1 879 727	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 198 412	2 198 412	
Groupe et associés	106 581 203	106 581 203	
Débiteurs divers	2 495 255	2 495 255	
Charges constatées d'avance	756 534	756 534	
TOTAL GENERAL	**145 604 649**	**144 410 534**	**1 194 115**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 074 237		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	462 961		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	91 060 693	91 060 693		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	31 360 737	8 104 500	21 260 211	1 996 026
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	54 201 332		
Personnel et comptes rattachés	2 497 474	2 497 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 832 840	2 832 840		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 006 770	1 006 770		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 269 715	4 269 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	61 810		
Groupe et associés	3 070 326	3 070 326		
Autres dettes	4 902 423	4 902 423		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**195 264 121**	**172 007 884**	**21 260 211**	**1 996 026**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 110 423			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 731 881			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5-5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	3 185 888		3 179 543	213 125
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**3 185 888**		**3 179 543**	**213 125**

Libellé	31/12/2019
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	341 062
CLT FAE	420 000
CLT FAE CENTRAL	3 790
ETAT SUBV.À REC	2 132 532
ETAT PRODU	65 880
DIV. PRODTS À R	177 828
PAR ASSUR CREDIT	15 450
TOTAL AUTRES CREANCES	**3 156 542**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 156 542

Libellé	31/12/2019
INT.COUR./EMPRUNTS	14 322
FOURN.FNP VRAC	2 240 746
FOURN.FNP MS	427 649
FOURN.FNP PF	2 212 373
FOURN.FNP STT	10 682
FOURN.FNP	4 686 649
FOURN. FAR CENT	2 006
FOURN.FNP CIA VRAC	371 325
FOURN.FNP CIA MS	13 039
FOURN.FNP CIA PF	85 900
FOURN.FNP TVTE	368 072
PROV. CP À PAYER	1 125 683
PROV. AUTRES CA	1 196 010
PROV. PART SALARIES	141 619
CH.SOC.CP À PAYER	499 418
CH.SOC.À PAYER	532 808
TVA FAE	70 000
ETAT CHARG	698 382
DIV. CH. A PAYER	90 521
PART. PUB EXPORT	2 092 135
PART. PUB GD	862 776
PART. PUB TRAD	290 493
PART. PUB LOCAL	74 363
COMMISSIONS AGENTS	779 585
BUD MKT EX 2018	17 281
INT.COUR.A PAYER	66 939
TOTAL	**18 970 777**
TOTAL	18 970 777

5-9 Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	756 534
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	756 534

5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835	88 441		8

5-11 Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	64 207 303
Distributions sur résultats antérieurs	1 299 010
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 908 293

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		707 528
Variations des primes liées au capital		92 932
Variations des réserves	664 000	
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 612
Autres variations		28 619
Résultat de l'exercice		1 533 581
SOLDE		**1 723 272**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	64 631 565

5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	1 253 712
Résultat de l'exercice	1 533 581
TOTAL	**2 787 293**

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	76 679
Report à nouveau	2 710 614
TOTAL	**2 787 293**

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
VENTES VINS BOUTEILLES	123 719 259	103 041 647	226 760 906	218 343 986	3,85 %
VENTES VINS VRAC	1 923 822	1 364 917	3 288 739	4 462 058	-26,30 %
PRESTATIONS	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 960	6,22 %
TOTAL	**135 381 317**	**104 870 430**	**240 251 747**	**232 411 004**	**3,37 %**

5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	35 366	15 103
TOTAL	**35 366**	**15 103**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	1 879	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	202 240	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB INCORPORELLES CEDEES	47 940	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES CEDEES	2 186	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	50 000	687
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB FINANCIERES CEDEES	50 000	675
TOTAL	**378 856**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 089	772
PRODUITS CESSION ELEMENTS INCORPORELS	74 223	775
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLES	47 536	787
TRANSFERT CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 237	797
TOTAL	**168 085**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	61 668	-1 799 803	1 861 471
Résultat exceptionnel à court terme	-210 771	-70 257	-140 514
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-187 376		-187 376
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-336 479**	**-1 870 060**	**1 533 581**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			65 747		65 747
Exercice en cours			3 611		3 611
TOTAL			**69 358**		**69 358**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			3 611		3 611

6-2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	15 796 610		15 796 610			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	797 980					797 980
LETTRE INTENTION	7 264 209		7 264 209			
TOTAL	**23 858 799**		**23 060 819**			**797 980**

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	25 774 321					25 774 321
TOTAL	**25 774 321**					**25 774 321**

6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**8 917 791**
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	8 917 791
TOTAL	**8 917 791**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/19**	**Valeur de marché 31/12/18**	**écart de juste valeur**
Swap de taux / emprunteur taux fixe	55 000	-71	-106	35
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)				
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**55 000**	**-71**	**-106**	**35**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	**Montant notionnels**	**Valeur de marché 31/12/19**	**Valeur de marché 31/12/18**	**écart de juste valeur**
Vente à terme	3 043	-6	33	-39
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**3 043**	**-6**	**33**	**-39**

6-5 Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	153 855
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**153 855**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	541 700
Participation des salariés	62 459
Autres	79 189
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**683 348**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-529 493**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6-6 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	92	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	59	
EMPLOYES ET OUVRIERS	135	
TOTAL	**287**	

6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

6-8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 742 830	100, 	770 172 770 172	 	3 406 559 181 564
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 198 429	99,95 	303 373 303 373	 	4 013 825 164 794
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 016 417	100, 	458 101 458 101	2 003 023 	487 660 325 162
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 056 683	99,99 	784 897 784 897	485 840 	529 745 216 788
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 287 438	99,97 	543 536 543 536	1 249 854 	859 906 34 832
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (255 295)	100, 	10 000 10 000	263 096 	41 189 (69 645)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 336 443	100, 	271 224 271 224	1 212 484 	541 669 27 948
SAS MATPRO Saint Felix RCS 829 190 776	100 000 (139 993)	75, 	75 000 	107 467 	292 288 (117 011)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (59 697)	100, 	30 000 30 000	192 426 	256 146 (103 410)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 57 843	100, 	1 000 1 000	144 943 	102 923 16 865
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 208 880	90, 	2 956 006 2 956 006	 	957 967 196 769
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	69 (944)	50, 	37 37	 	482 232 217
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 541 667	13,68 	1 865 083 1 865 083	372 848 	190 199 666 774
AUTRES PARTICIPATIONS					

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 403 608	100, 	150 000 150 000	1 793 688 	20 674 748 293 462
ADVINI USA San Francisco USA	5 078 783 1 838 172	100, 	2 727 110 1 852 110	 	3 050 945 99 653
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 55 366	50, 	10 000 10 000	51 299 	220 615 35 366
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 882 431	100, 	1 427 605 1 427 605	9 815 410 	31 868 398 762 835
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 3 573 852	100, 	7 000 000 7 000 000	5 693 669 	3 215 743 (732 599)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 918 990	100, 	3 804 271 3 804 271	133 564 	7 073 653 62 354
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 (30 631)	100, 	3 400 000 3 400 000	28 383 634 	28 154 542 (1 723 868)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 719 967	66,67 	3 883 600 3 883 600	1 170 000 	10 417 482 209 742
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 877 158	100, 	18 186 036 18 186 036	10 599 791 	12 781 436 286 415
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 097 137	100, 	2 499 810 2 499 810	 	11 423 609 1 317 029
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 550 431)	100, 	 	608 444 	255 871 22 714
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 666 551 3 700 839	100, 	485 252 485 252	19 430 127 	277 985 3 628
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	618 260 (122 783)	100, 	394 320 394 320	 	4 739 564 062
ADVINI UK Londres GB	94 029 596 999	100, 	122 553 122 553	 	740 430 342 437
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (776 087)	100, 	40 000 40 000	857 555 	378 807 (237 226)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (244 905)	99, 	19 800 19 800	1 275 848 	619 163 11 821
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (245 220)	99, 	19 800 19 800	940 445 	272 526 (86 059)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 845 291	50,5 	397 944 397 944	240 544 	87 154 20 056
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 982 066	62,5 	3 097 001 3 097 001	542 135 	4 007 098 (229 118)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 143 (303 340)	100, 	1 043 1 043	578 567 	154 985 12 204
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 104 705	52, 	882 683 882 683	1 949 537 	269 689 18 617
ADVINI AB SUEDE	4 786 373 233	100, 	5 333 5 333	 	397 427 92 819
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 30 730	99, 	9 900 9 900	64 611 	42 242 (12 788)

6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 533 581
Impôt sur les bénéfices			-1 870 060
RESULTAT AVANT IMPOT			**-336 479**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 611**		**24 611**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-311 868**